Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 4 Joumada II 1446
6 Décembre 2024

N° 142

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **2918**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2918**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **2928**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2933**
Homologation de résolutions **2934**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2935**
Avis aux créanciers **2941**
Convocations
Sociétés anonymes **2942**
Sociétés communautaires **2945**
Autres sociétés **2945**
Divers
Avis au public **2945**
Actes Administratifs
Avis au public **2946**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société communautaire locale

Nom : JINEN BEJA

Adresse : LAFEREK - BEJA

Montant du capital souscription 10.000dt participation des affiliés

Durée : 99 ans

Activité : Agricole

Date de dépôt de statut au tribunal de première Instance de Béja : le 22/11/2024 sous le n°27

Nombre d'actions à souscrire et payer en espèces et montant a immédiatement 50 actions pour 200dt Valeur nominale des quotas à émettre : 200dt, par action

Nom de la succursale de l'établissement bancaire dans lequel issus de la souscription seront déposés : BNA (Agence BEJA)

Durée proposée pour la souscription : du 10/12/2024 au 10/6/2025.

Les fondateurs :

- Bouani Nizar ben Mustapha
- Wehebi Mabrouka bent Hecine
- Mahmoudi Chaima bent Hassen
- Jabri Besem ben L'Habib.

2024T01178SODB1

Constitution d'une société communautaire

Nom de la société communautaire : Société citoyenne régionale des artisanats des aveugles de Béja.

- Type de la société : Régionale
- Montant du capital souscrit : 20.000 dt
- Adresse du siège social : Béja
- Objet de la société :

Fabrication et commercialisation de produits artisanaux :

La Chéchia tunisienne, les cages traditionnelles, les articles en osiers et rotin.

- Durée du société : 99 ans
- Date de dépôt du projet de statut et de contrat constitutionnel de la société : 11 septembre 2023 auprès du tribunal de première instance de Béja sous le numéro 4.

- Le nombre des parts à souscrire : 400 parts correspond à 20.000dt sont placés pour être payées immédiatement.

- La valeur nominale de la part sociale à souscrire.

- Délais de la souscription : 3/12/2024 et peut être 31/12/2024.

Clôture avant la date limite en cas de quorum atteint.

- Les demandes de souscription doivent être remises chez Ms : Jamel Zouabi ; Tél : 96655401

- Mention des modalités et lieu de convocation de l'assemblée constitutive qui se teindra le 15/01/2025.

- Invitation sera faite par une annonce au journal officiel de la République Tunisienne et deux quotidiens, et elle sera affichée au siège de la délégation et au siège de la municipalité.

2024R03072SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice légale

Banque Tuniso-Koweïtienne - BTK

Société Anonyme au capital de 200 000 000 de dinars divisé en 2 000 000 actions de nominal 100 dinars entièrement libérées

Siège social : 10 bis, Avenue Mohamed V - 1001 TUNIS

Identifiant Unique : 0012357S

Tél. : 71 204 000 Fax : 71 343 106

Notice légale mise à la disposition du public à l'occasion de l'émission de l'emprunt obligataire «BTK 2024-1»

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
5 ans	TMM + 2,50%	Annuel constant de la 1ère à la 5ème année.

1. Renseignements de caractère général concernant l'émetteur

1.1. Dénomination et siège social

Dénomination sociale : Banque Tuniso-Koweitienne – BTK

Siège Social : 10 bis, Avenue Mohamed V- B.P.49 - 1001 TUNIS

Tel. : 71 204 000

Fax : 71 343 106

Site web : www.btknet.com

1.2. Forme juridique et législation particulière applicable

Forme juridique : Société anonyme.

Législations particulières : La BTK est régie par la loi n°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers.

1.3. Date de constitution et durée de vie

Date de constitution : 25 Février 1981

Durée : 99 ans à compter du jour de sa constitution

1.4. Objet social :

La société a pour objet d'effectuer avec toute personne physique ou morale, tant en Tunisie qu'à l'étranger :

- toutes opérations bancaires, notamment la réception des dépôts du public, l'octroi de crédits, l'exercice à titre d'intermédiaire des opérations de change et la mise à disposition de la clientèle et la gestion de moyens de paiements;

toutes opérations liées à son activité, telles que notamment le conseil et l'assistance en matière de gestion de patrimoine, de gestion financière, d'ingénierie financière et d'une manière générale tous les services destinés à faciliter la création, le développement et la restructuration des entreprises;

- toutes prises de participations;

- toutes opérations, autres que celles visées ci-dessus, autorisées par l'agrément dont dispose la Société;

- et de manière plus générale, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient (notamment opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières et constitutions de personne morale) pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter le développement ou l'accomplissement dans le respect des conditions prévues par l'article 24 de la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit (telle que modifiée).

1.5. Identifiant unique : 0012357S.

1.6. Exercice social : Du 1er janvier au 31 décembre.

1.7. Nationalité : Tunisienne.

1.8. Capital social : Le capital s'élève à 200.000.000 de dinars, divisé en 2.000.000 actions de nominal 100 dinars entièrement libérées.

1.9. Matricule fiscal : 12357S/A/M/000.

1.10. Régime fiscal : Droit commun.

1.11. Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la Banque : Siège social de la Banque : 10 bis, Avenue Mohamed V -1001 - Tunis.

1.12. Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing

Monsieur Bilel JARRAYA, Directeur de la Direction Centrale Financière à la Banque Tuniso-Koweitienne – BTK.

10 bis, Avenue Mohamed V - 1001 Tunis

Tél. : 71 204 000 / Fax : 71 343 106 / Email : Bilel.JARRAYA@btknet.com

2. Membres des organes d'Administration et de Direction

2.1. Membres du Conseil d'Administration :

Membre*	Représenté par	Qualité	Mandat	Adresse
Monsieur Faouzi ELLOUMI(1)	Lui - même	Président	2023-2025	Tunisie
Monsieur Hichem ELLOUMI(2)	Lui - même	Vice - Président	2023-2025	Tunisie
Madame Salma ELLOUMI REKIK(2)	Elle - même	Vice - Présidente	2023-2025	Tunisie
Monsieur Taoufik BACCAR(2)	Lui - même	Vice - Président	2023-2025	Tunisie
Madame Naama ELLOUMI BEN CHAABANE	Elle - même	Administrateur	2023-2025	Tunisie
Monsieur Kays ELLOUMI	Lui - même	Administrateur	2023-2025	Tunisie
Ministère des Finances de l'Etat Tunisien(3)	Monsieur Abessattar BEN SAAD**	Administrateur	2023-2025	Tunisie
Ministère des Finances de l'Etat Tunisien(3)	Monsieur Sahbi BOUCHEREB**	Administrateur	2023-2025	Tunisie
Kuwait Investment Authority - KIA	Monsieur Mohamed Saad AL MUNAIFI	Administrateur	2023-2025	Koweït
Kuwait Investment Authority - KIA	Monsieur Hichem Saber AL SOUIDEN	Administrateur	2023-2025	Koweït
Monsieur Jameleddine CHICHTI	Lui - même	Administrateur Indépendant	2023-2025	Tunisie
Monsieur Slaheddine BOUGUERRA	Lui - même	Administrateur Indépendant	2023-2025	Tunisie

(*) Nommé par l'AGO du 16 octobre 2023 statuant sur l'exercice arrêté au 31/12/2022

(**) Désigné par Monsieur le Ministre des Finances en date du 18/12/2023

(1) Elu par le CA du 16 octobre 2023

(2) Désignés par le CA du 16 octobre 2023

(3) Ratifiés par l'AGO du 29 avril 2024

2.2. Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la Banque :

Membres des organes d'administration :

Membre	Qualité	Date d'entrée en fonction	Adresse
Monsieur Faouzi ELLOUMI(1)	Président	13/09/2021	Tunisie
Monsieur Hichem ELLOUMI(2)	Vice - Président	16/10/2023	Tunisie
Madame Salma ELLOUMI REKIK(2)	Vice - Présidente	16/10/2023	Tunisie
Monsieur Taoufik BACCAR(2)	Vice - Président	16/10/2023	Tunisie

(1) Reconduit dans son poste de président par le CA du 16 octobre 2023

(2) Désignés par le CA du 16 octobre 2023

Membres des organes de direction :

Membres	Qualité	Date d'entrée en fonction
Lassaad BEN ROMDHANE*	Directeur Général	20/06/2022**
Mehdi BEN RAYANA	Directeur Général Adjoint chargé des Risques et Engagements	25/09/2024***
Zied FATNASSI	Directeur Général Adjoint chargé des activités IT et supports	25/09/2024***

(*) Désignation confirmée par le Conseil d'Administration du 14 septembre 2023.

(**) Nomination de Monsieur Lassaad BEN ROMDHANE en tant que Directeur Général par intérim par le Conseil d'Administration du 22 juin 2022.

(***) Nomination décidée par le Conseil d'Administration de la BTK du 25 septembre 2024.

Il est à signaler que les membres du Conseil d'Administration suivants font partie des comités de la BTK suivants :

Membre	Comité
Monsieur Faouzi ELLOUMI	- Comité des nominations et rémunérations de la banque - Comité Stratégique
Monsieur Hichem ELLOUMI	- Comité des nominations et rémunérations de la banque - Comité Stratégique
Madame Salma ELLOUMI REKIK	- Comité des nominations et rémunérations de la banque - Comité Stratégique
Monsieur Taoufik BACCAR	- Comité Stratégique
Madame Naama ELLOUMI BEN CHAABANE	- Comité d'Audit - Comité Stratégique
Monsieur Kays ELLOUMI	- Comité des Risques
Monsieur Abessattar BEN SAAD	- Comité des Risques - Comité des nominations et rémunérations de la banque
Monsieur Sahbi BOUCHEREB	- Comité d'Audit - Comité Stratégique
Monsieur Mohamed Saad AL MUNAIFI	- Comité des Risques - Comité des nominations et rémunérations de la banque
Monsieur Hichem Saber AL SOUIDEN	- Comité d'Audit - Comité Stratégique
Monsieur Jameleddine CHICHTI	- Comité Permanent d'Audit Interne
Monsieur Slaheddine BOUGUERRA	- Comité des Risques

2.3. Contrôle :

Commissaire aux comptes	Adresse	Mandat
Mourad Guellaty & Associés, Société inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Mourad GUELLATY	45, Avenue de la République - La Marsa - 2070 - Tunisie	2024-2026*
Cabinet DELTA CONSULT, Société inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Wael KETATA.	Immeuble International City Center III - Centre Urbain Nord - 1082 - Tunis.	2024-2026**

(*) : Mandat renouvelé par l'AGO du 29 avril 2024

(**) : Nommé par l'AGO du 29 avril 2024 en remplacement du cabinet ECC MAZARS

3. Renseignements relatifs à l'émission

3.1. Décisions à l'origine de l'emprunt :

L'Assemblée Générale Ordinaire, réunie le **16 octobre 2023**, a décidé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires simple ou subordonnés, au cours des exercices 2023 et 2024, pour un montant total maximum de 150 millions de dinars à réaliser en une ou plusieurs tranches selon la conjoncture du marché et les besoins de la banque.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités, les conditions et accomplir les formalités nécessaires à l'émission de ces emprunts.

Elle a autorisé le Conseil d'Administration à déléguer au Directeur Général le pourvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

Le Conseil d'Administration, réuni le **25 septembre 2024**, a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant pouvant atteindre les 70 millions de dinars, selon les conditions suivantes :

- Durée : 5 ans

- Catégorie A :

Remboursement : Annuel constant

Taux d'intérêt:

*Taux fixe : de (10,45%) à (10,60%) brut l'an ; et/ou

*Taux variable : de TMM+2,50% à TMM+2,70% brut l'an.

- Catégorie B :

Remboursement : In fine

Taux d'intérêt : de TMM+2,50% à TMM+2,75% brut l'an.

Le Conseil d'Administration charge la Direction Générale de fixer les conditions définitives de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché, et à procéder aux ajustements nécessaires selon les conditions du marché à l'émission de l'emprunt.

La Direction Générale de la BTK a décidé, en date du **25 novembre 2024**, d'émettre l'emprunt selon les conditions suivantes :

Montant	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
25 000 000 de Dinars	5 ans	TMM + 2,50%	Annuel constant par 1/5ème à partir de la première année.

3.2. Montant :

L'emprunt obligataire « **BTK 2024-1** » est d'un montant de **25 000 000 de dinars**, divisé en 250 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « **BTK 2024-1** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis.

3.3. Produit brut et produit net de l'emprunt :

Le produit brut du présent emprunt est de 25 000 000 de dinars.

Les commissions de placement s'élèveraient à 212 500 dinars, les frais du Conseil du Marché Financier s'élèvent à 17 500 dinars, les frais de la BVMT sont de 7 750 dinars HT, les frais de Tunisie Clearing sur la durée de vie de l'emprunt s'élèveraient à 19 858 dinars, les frais divers englobant les frais d'annonce au JORT, les frais de photocopie etc.… sont estimés à 2 000 dinars, soit un total de frais approximatifs de 259 608 dinars et un produit net de l'emprunt de 24 740 392 dinars.

3.4. Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions au présent emprunt seront ouvertes le **18/12/2024** et clôturés au plus tard le **15/01/2025.** Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant de l'émission (25 000 000 de dinars) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fich Ratings sur son site de la notation définitive.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit 250 000 obligations.

En cas de non placement intégral de l'émission au **15/01/2025** et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la Banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

3.5. Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **18/12/2024** auprès de BTK Conseil, intermédiaire en bourse sise au 10 bis, Avenue Mohamed V - 1001 Tunis.

3.6. But de l'émission :

La BTK de par son statut de banque universelle est appelée à mobiliser des ressources stables.

Cette émission obligataire permettra ainsi de contribuer au financement de son activité avec une meilleure adéquation entre les maturités et les taux des ressources avec ceux des emplois. De même, conformément à son plan stratégique, cette émission permettra à la banque de développer son offre de produits et services ainsi que le financement de ses investissements.

3.7. Caractéristiques des titres émis :

Dénomination de l'emprunt : BTK 2024-1

Nature des titres : Titres de créance

Forme des titres : Nominatives

Catégorie des titres : Ordinaire

Législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales : Livre 4, Titre 1, sous-titre 5, Chapitre 3 des obligations.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues, délivrée par BTK Conseil - intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt et la quantité d'obligations souscrites.

Prix de souscription et d'émission : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/01/2025**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises, servant de base

pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **15/01/2025**.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à **taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,50% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **janvier** de l'année N-1 au mois de **décembre** de l'année N-1.

Intérêts : Les intérêts sont payés à terme échu le **15 janvier** de chaque année.

La dernière échéance est prévue pour le **15/01/2030**.

Amortissement et remboursement : Amortissement annuel constant de 20 dinars, soit le un cinquième (1/5) de la valeur nominale de chaque obligation et ce, à partir de la première année suivant la date limite de la clôture des souscriptions.

L'emprunt sera amorti en totalité le **15/01/2030**.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **15 janvier** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/01/2026.**

Le paiement des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois d'octobre 2024, qui est égale à 7,979% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,479%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,50%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale et durée de vie moyenne de l'emprunt :

- Durée totale : Les obligations du présent sont émises pour une durée de **5 ans**.

- Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 années** pour les obligations du présent emprunt.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie

Notation de la Banque : En date du **07/10/2024,** Fitch Ratings a attribué la note nationale à long terme à la BTK, **B(tun)**, avec perspective d'évolution stable et la note nationale à court terme à **B(tun).** Ci-après le lien de ladite notation **:** www.fitchrating.com

La BTK s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de vie de l'emprunt afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière. Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

Notation de l'emprunt : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **27 novembre 2024** une notation **provisoire** à long terme **B(EXP)(tun)** à l'emprunt obligataire «**BTK 2024 - 1**» objet de la présente note d'opération.

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la présente note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse, BTK Conseil, en sa qualité de chargé de l'opération, s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication.

Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de la BTK Conseil, intermédiaire en Bourse sis à l'Immeuble BTK, 10 bis, Avenue Mohamed V - 1001 Tunis.

Organisation de la représentation des obligataires : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires. Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Les intérêts des obligations demeurent soumis aux dispositions du Code de l'impôt sur le

Revenu des Personnes Physiques et de l'impôt sur les Sociétés, ses textes d'application et textes connexes ainsi qu'aux dispositions du code de la TVA, régissant la fiscalité de ces revenus.

Intermédiaire agrée mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées à la souscription) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt obligataire «BTK 2024-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BTK Conseil - Intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres : Les actions de la BTK sont négociables sur le marché hors cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il existe un emprunt obligataire émis par la BTK cotés sur le marché obligataire, il s'agit de l'emprunt obligataire BTK 2009.

Par ailleurs, il n'existe pas des titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt obligataire, la BTK s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, BTK Conseil de demander l'admission de l'emprunt «BTK 2024-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : La BTK s'engage, dès la clôture des souscriptions à l'emprunt obligataire « BTK 2024-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la présente note d'opération, du document de référence BTK 2024 et de son actualisation.

La note d'opération, le document de référence ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public auprès de la BTK - 10 bis, Avenue Mohamed V - 1001 TUNIS ; de la BTK Conseil intermédiaire en bourse - Immeuble BTK - 10 Bis Avenue Mohamed V - 1001 Tunis et sur le site Internet du CMF www.cmf.tn

2024R03060SANB2

Société «L'AQUACULTURE TUNISIENNE»

Société anonyme

Au capital social de 2 000 000 TND

Siège social : Halk El Menjel, Km 17 Chott Mariem, 4042 Akouda, Sousse

Identifiant unique : 0044625T

Société Aquaculture Tunisienne « ATU » Société Anonyme

Siège social : Halk El Menjel, Km 17 Chott Mariem, 4042 Akouda, Sousse

Matricule fiscal : 0044625T

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28/4/2023, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis le 6/10/2023 enregistrement n°23704659, quittance n°8730, il a été décidé ce qui suit :

1- Réduction de capital social de la société à néant pour le réduire de 3.185.300 dt à 0 DT par l'annulation de la totalité des actions, de 100 Dinars chacune entièrement libérées, afin d'apurement des pertes de la société.

2- Augmentation du capital social de la société simultanément pour le porter de 0 DT à 2.000.000 de dinars, soit une augmentation de 2.000.000 Dinars, par l'émission de 20.000 actions nouvelles de 100 Dinars chacune a été libérer au quart 1/4 lors de la souscription.

3- Modification corrélative de l'article 6 des statuts.

Un exemplaire des documents ci-après énumérés, a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 31 Janvier 2024 sous le n°20247586 :

1- Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28/4/2023.

2- Liste des souscripteurs et états des versements enregistrés à la recette des finances Sidi Bou Ali le 24/01/2024 enregistrement n°24700125, quittance n°2003375.

3- rapport spécial du commissaire aux comptes

4- un certificat délivré par l'établissement auprès duquel les fonds sont déposés

Augmentation du capital est ainsi réaliser et l'article 6 des statuts est modifié comme suit :

Article 6 (nouveau) «Le capital social est fixé à la somme de 2.000.000 Dinars, divisé en 20.000 actions de 100 dinars chacune».

2024R03077SANB2

Notice

Augmentation de capital

SOCIETE LA NOUVELLE CONFORTA

SA au capital de 500 000 Dinars

Route de Gabès km 3,5 Sfax

(En application des dispositions de l'article 164 du code des sociétés commerciales)

IU : 1556804Z

La société a pour objet : Menuiserie, menuiserie de bâtiment, mobiles en bois et aluminium

La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de la constitution définitive.

Les assemblées générales se composent de tous les actionnaires. Le droit de participer à l'assemblée est subordonné à l'inscription des actions dans les registres de la société 8 jours au moins avant l'assemblée.

Chaque membre de l'assemblée générale dispose d'un nombre de Voix égal au nombre d'actions qu'il détient.

Les assemblées générales ordinaires ne se composent que des actionnaires qui possèdent au moins une action.

Répartition des résultats :

- Réserve légale : 5 % des bénéfices nets majorés ou minorés des résultats reportés.

- Sur l'excédent disponible, l'assemblée générale peut effectuer le prélèvement de toutes sommes soit pour être reportées à nouveau soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserves ;

- Le solde sera effectué par décision de l'assemblée générale ordinaire.

Le boni de liquidation sera réparti sur les actionnaires (en cas de liquidation).

Aux termes du PV de l'AGE tenue le 29 novembre 2024 il a été décidé d'augmenter le capital de 500 000 dinars à 15 500 000 dinars et ce par la création de 1 500 000 actions nouvelles de 10 dinars chacune et d'une valeur globale de 15 000 000 dinars et ce par :

- La conversion de la dette d'un montant de 7 500 000 dinars figurant dans les comptes de la société au profit de la société NOUVELLE SOTIM.

Par conséquent, le droit préférentiel de souscription des autres actionnaires est supprimé.

- La souscription en numéraire de 7 500 000 dinars à libérer intégralement à la souscription par la société BIAT CAPITAL RISQUE, et par conséquent l'acceptation de cette dernière comme nouvel actionnaire.

Par conséquent, le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires est supprimé.

- Le dépôt a été effectué au registre national des entreprises le 02/12/2024 sous le numéro AC811732024.

- Le délai de souscription est fixé à 15 jours à compter de la date de la publication de cette notice au JORT avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

- Les fonds provenant de la souscription en numéraire seront logés auprès de la BIAT agence Sfax Jedida (B7) RIB N°08 024011073 2003606 07.

2024X01602SANB2

Nomination d'un Président Directeur Général et d'un Directeur Général Adjoint

Société Italo-Tunisienne d'Exploitation Pétrolière

"S.I.T.E.P." S.A.

Au capital de 5.000.000 de Dinars

Siège social : 9 rue Cheikh Hattab Bouchnak Centre Urbain Nord 1080 Tunis BP 424

Identifiant Unique : 0001244Z

Suivant procès-verbal de la réunion du 18/10/2024, enregistré à la Recette des Finances de Cité Mahrajène - Tunis, le 6/11/2024, quittance n°M58974, dont copie originale a été déposée auprès du Registre National des Entreprises de Tunis le 19/11/2024 sous le n°2024147131, le Conseil d'Administration de la SITEP a nommé pour l'exercice 2024, Monsieur Hazem Yahiaoui en qualité de Président Directeur Général et Monsieur Mustapha Loussaief en qualité de Directeur Général Adjoint.

Conformément aux dispositions des statuts de la société, le Conseil leur a délégué les pouvoirs de décision les plus étendus pour agir au nom de la société qu'ils exercent conjointement.

2024402990SANB2

Nomination d'un administrateur délégué

Société Régionale de Transport de Bizerte

Société anonyme

Au capital de 1.500.000 Dinars

Siège social : Avenue 20 Mars 1956 Bizerte

M.F : 003248/M/A/M/000

CNSS : 27186-26

Suivant procès-verbal de la réunion exceptionnelle du conseil d'administration de la Srtbizerte, Tenue le 4 novembre 2024 et enregistré à la recette des finances Quai Tarek Ibn Zied Bizerte le 4 Novembre 2024, sous le numéro 24807957 Quittance n°M098649 et dont une copie a été déposée au registre national des entreprises en date du 5 Novembre 2024 sous le numéro 2024139514.

Monsieur Adel Ghozzi membre du conseil d'administration a été nommé Administrateur délégué de la Société Régionale de Transport de Bizerte.

2024402995SANB2

Augmentation du capital de 30 700 000 DT à 32 700 000 DT

Société ULYSSE S.A

Siège social : 14, Rue du Commerce Z.I. Charguia - Tunis

I.U. : 00306468

Matricule fiscal : 0030646 BAM 000

En vertu de l'assemblée générale extraordinaire du 12.8.2024 dont PV enregistré à la recette des finances la Charguia le 27.08.2024 sous le n°24708864 quittance n°M0102922, le capital social a été porté de 30 700 000 DT à 32 700 000 DT, et ce par conversion du compte courant actionnaire de Monsieur Khelil Chaibi en actions d'un montant de 2 000 000 DT et la création de 20 000 actions nouvelles de 100 dinars chacune, avec renonciation des autres actionnaires au droit préférentiel de souscription.

Le dossier de ladite augmentation a été déposé au guichet central du Registre National des Entreprises Centre Urbain Nord Tunis le 02/12/2024 sous le numéro 2024150041.

2024402997SANB2

Augmentation du Capital

Société Nouvelle de Boissons

Société anonyme

Au capital de 16.020.000 dinars qui sera porté à 18.000.000 dinars

Siège social : Avenue Habib Bourguiba (1110) la Mornaguia

RNE : 0707419B

CNSS : 210385/89

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25/11/2024 enregistré le 29/11/2024 à la recette des finances de la Mornaguia sous le n°24502317 quittances n°M066240 il a été décidé ce qui suit :

- D'augmenter le capital social de la société de 480 000 dinars par incorporation des réserves qui donnera lieu à l'émission de 4 800

actions nouvelles de cent dinars chacune à raison de 8 actions nouvelles pour 267 actions anciennes pour le porter de 16 020 000 dinars à 16 500 000 dinars.

- D'augmenter le capital social de la société de 1 500 000 dinars en numéraire, elle donnera lieu à l'émission de 15 000 actions nouvelles de cent dinars chacune à raison de 1 action nouvelle pour 11 actions anciennes pour le porter de 16 500 000 dinars à 18 000 000 dinars

Concernant l'augmentation de capital en numéraire elle servira à compléter les investissements nécessaires pour le nouveau projet d'impression en flexographie et emballages.

- De réserver en priorité de souscription les 15 000 actions nouvelles aux détenteurs des 165 000 actions acquises à la suite de l'incorporation des réserves.

Les actions sont à libérer intégralement à la souscription.

L'exercice de ce droit de souscription s'effectuera comme suit :

A titre irréductible : a raison de 1 action nouvelle pour 11 actions anciennes.

Les actionnaires qui n'auraient pas un nombre entier d'actions nouvelles, pourront acheter ou vendre les droits de souscriptions rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise.

A titre réductible : En même temps qu'ils exercent leurs droits de souscription à titre irréductible, les actionnaires pourront, en outre, souscrire à titre réductible le nombre d'actions qu'ils veulent. Les demandes seront satisfaites en utilisant le nombre d'actions nouvelles qui n'auront pas été absorbées par les demandes de souscriptions, à titre irréductible, et au prorata du nombre de droit de souscription exercé par le souscripteur à ce titre.

Les actionnaires pourront exercer leur droit préférentiel de souscription :

A titre irréductible dans un délai de vingt et un jour à partir de la date de publication de la notice d'information au Journal Officiel de la République Tunisienne et au Registre National des Entreprises.

A titre réductible dans un délai d'une semaine à partir de la clôture de la souscription à titre irréductible.

- De modifier, en conséquence, l'Article 6 des statuts comme suit : «Le capital est fixé à 18000 000 dinars divisé en 180 000 actions de 100 dinars chacune souscrites et libérées».

Un exemplaire dudit procès-verbal a été déposé au RNE sous le n°AC261742024 en date du 02/12/2024 Banque dépositaire des fonds AMEN BANK.

Compte indisponible n°078070081340606029 91.

- De fixer la date du 1er janvier 2024 pour l'entrée en jouissance des actions nouvelles.

2024403003SANB2

Réduction du capital social

STE NOUVELLE DES BOISSONS GAZEUSES

Société anonyme

Capital social : 97.091.000 TND

Siège social : Z.I Grombalia 8030

Identifiant unique : 0005234P

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 15 novembre 2024, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau - Tunis le 21 novembre 2024 (enregistrement numéro 24504159, quittance numéro 8794), la Société a décidé de réduire son capital social d'un montant de trente-neuf millions quatre cent dix-huit mille neuf cent quarante six Dinars Tunisiens (39.418.946 TND) en vue de rétablir l'équilibre entre le capital social et l'actif social (conformément à l'article 307 et suivants du code des sociétés commerciales), et ce par voie de diminution de la valeur nominale de l'action de dix Dinars Tunisiens (10 TND) à cinq Dinars Tunisiens et neuf cent quarante millimes (5,940 TND) portant ainsi le capital social de quatre vingt dix sept millions quatre vingt et onze mille Dinars Tunisiens (97.091.000 TND) à cinquante-sept millions six cent soixante douze mille cinquante quatre Dinars Tunisiens (57.672.054 TND) composé de neuf millions sept cent neuf mille cent (9.709.100) actions d'une valeur nominale de cinq Dinars Tunisiens et neuf cent quarante millimes Dinars Tunisiens (5,940 TND) chacune.

Cette opération n'est pas soumise à l'opposition des créanciers de la Société conformément à l'article 312 du code des sociétés commerciales.

Les deux procès-verbaux ont été déposés au Registre National des Entreprises le 3 décembre 2024 sous le numéro 2024150325.

2024403011SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Cession des parts sociales

Mise à jour des statuts

Société SO.KEY. CONSULTING

SKC

S.A.R.L au capital de 20.000 Dinars

Groupe S.F.B.T.

Siège social : 5 Boulevard Maître Mohamed El Béji Caid Essebsi - Centre Urbain

Nord 1082 Tunis

Identifiant unique : 1525555F

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18 octobre 2024, enregistré à la recette des finances à Charguia - Tunis le 7 novembre 2024 sous le n°24711964 - Quittance n° M125039, il a été décidé de :

- Céder 70 parts sociales de la SIT à Melle Sonda Kammoun, comme suite à l'acte de cession conclu en date du 20/7/2024, enregistré à la Recette des Finances de la Charguia le 11/9/2024 sous le numéro 24109447 - Quittance n°M107421.

- Mettre à jour les statuts de la société : Modification des articles 4, 6 et 7 des statuts.

Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18 octobre 2024 et des statuts modifiés ont été déposés au Registre National des Entreprises de Tunis le 15 novembre 2024 sous le n°2024142911.

2024R03061SRLB2

Liquidation, dissolution de la société et nomination de liquidateur

SOCIETE BARYAM CONFECTION

S.A.R.L au capital de 10.000 DT

Siège social : Zone Industrielle 5070 Ksar Hellal

M.F : 000/M/A/1549271Z

R.N.E. : 1549271Z

Suivant P.V. de l'AGE du 19 novembre 2024, enregistré à la recette des finances de Ksibet El Mediouni le 28 novembre 2024, sous le n°24501505, quittance n°M043521, il a été approuvé de dissoudre la société et de nommer Mr Nader Hadj Fredj liquidateur de la société, avec les pouvoirs les plus étendues, et que l'adresse de la liquidation est : immeuble khalifa B21 Avenue combattant suprême 5000 Monastir.

Les créanciers de la société sont appelés à produire les justificatifs et inscrire leurs titres de créances dans un délai de 21 jours de la date de parution de la présente annonce au JORT.

Une copie originale du procès-verbal a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 29/11/2024.

La présente annonce a été publiée aux journaux Achourouk et Le Quotidien du 5/12/2024.

2024S01568SRLB2

Liquidation, dissolution de la société et nomination de liquidatrice

SOCIETE AKTIVIA SOLUTIONS

S.U.A.R.L. au capital de 3.000 DT

Siège social : 17 Rue Taher Maaref - 5080 Teboulba Monastir Tunisie

M.F : 000/M/A/1837743R

R.N.E. : 1837743R

Suivant P.V. de l'AGE du 27 novembre 2024, enregistré à la recette des finances de Ksibet El Mediouni le 02 décembre 2024, sous le n°24501534, quittance n°M043818, il a été approuvé de dissoudre la société et de nommer Mme Saiyot MISS MAYURA, liquidatrice de la société.

Les créanciers de la société sont appelés à produire les justificatifs et inscrire leurs titres de créances dans un délai de 21 jours de la date de parution de la présente annonce au JORT.

Une copie originale du procès-verbal a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 02/12/2024.

La présente annonce a été publiée aux journaux Achourouk et Le Quotidien du 5/12/2024.

2024S01569SRLB2

Avis au public

Société "ARBI DE CONSTRUCTION TRAVAUX ET FINITION DE BATIMENTS"

SARL au capital de 2 553 600 DT

Siège social : Rue Jaafar El Barmaki M'Nhila

Identifiant unique : N°1339191G/A/M/000

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4/9/2024 enregistré à la recette des finances avenue de la République cité Ettadhamen le 6/9/2024 sous le n°24505595 Quittance n°M81220 il a été décidé ce qui suit :

- La Cessation de l'activité et la dissolution anticipée de la société;

- La Nomination de Monsieur EL ARBI Abderrazak comme liquidateur de la société avec les pleins pouvoirs pour agir au nom de la société qui a élu comme siège : Société COMEBOIS route Afrane 0.5 km Sfax.

Tél : 20 410 673

Il Appartient aux créanciers de produire leurs dettes accompagnées des pièces justificatives à l'adresse du liquidateur sus - indiquée à compter de la publication du présent avis à défaut leurs droits, de poursuite seront déchus.

Le procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Registre National des Entreprises le 18/11/2024 sous le n°2024146862.

2024X01586SRLB2

Société «WIDE JOB»

Société à responsabilité limitée S.A.R.L

Capital social : 10000 DT

Siège social : Route Jdidi Imm Hj Mnaret Hammamet 8056 Nabeul

Matricule fiscal : 1800951 BAM000

IU : 1800951B

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire réunie le 20 Novembre 2024et enregistré à la recette des finances cité administrative d'Hammamet le 27 novembre 2024 sous le n°24506922, quittance n°M165147 et dont un exemplaire a été déposé auprès du Registre National des Entreprises sous le n°2024149928 le 02 décembre 2024, il a été décidé de procéder à la dissolution anticipée da la société WIDE JOB et la nomination de Mr MESSAI sis au bureau 1-4, immeuble Ibn Nafis médical, 84 bis Avenue Habib Bourguiba, Ariana, 2080, en qualité de liquidateur.

Les créanciers éventuels sont invités à produire, dans les délais légaux, leurs titres de créances entre les mains du liquidateur à son adresse sus-indiquée.

2024403002SRLB2

Remplacement de gérant

Société Tunisienne de Représentation, Industrie et Commerce

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 50 000,000 DT

Siège social : Rue de Fonderie, Megrine, Ben Arous

Identifiant Unique : 0002599E

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 octobre 2024, enregistré à la recette des finances de Mégrine le 4 novembre 2024, Quittance n°M086349, enregistrement n° 24707385, les associés ont décidé la nomination de Monsieur Chekib BESBES en qualité de Gérant de la société pour une durée de 3 ans avec les pouvoirs les plus étendus en remplacement de Madame Meriem Gandoura et Monsieur Taieb SEGNI.

L'Article 11 des statuts est modifié en conséquence.

Ledit procès-verbal a été publié au Bulletin Officiel du Registre National des Entreprises le 11 novembre 2024 sous le numéro 2024139897.

2024403004SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte d'association s.s.p. enregistré à la recette des finances rue du Sahel Tunis le 19/11/2024, Quittance n°M058463, enregistrement n°24202396, Nabil Abbes (CIN N°00595733), Emna Abbes (CIN n°07234571), Wael Abbes (CIN n°07167842) et Hana Abbes (CIN n°07189495) ont vendu à Jihene Degla (CIN n°04781773) le fonds de commerce pour tout commerce situé au n°3 rue 9123 cité El Fath Tunis.

Le présent avis est paru au quotidien "Echourouk" du 28/11/2024.

Les oppositions se feront durant le délai légal à l'adresse de Maître Larbi Bilel, avocat en cassation, n°2 bis, rue Pierre De Coubertin, étage 1, bureau 10, Tunis.

2024T01174FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant le contrat de vente daté du 20 octobre 2024 enregistré à la recette des finances rue Istiqlal Bardo le 28 novembre 2024 sous le numéro 1787546 et le numéro de reçu M089805.

Monsieur El Hadi Ben Amara Ben El Hadi Gnannouchi, demeurant 14 Nahj Tehran Ras El Tabia, Tunis, a vendu à Monsieur Mohamed Amin Ben Reza Ben Hassouna El Khemiri, demeurant 24 Nahj Mohamed Chadli Moadab Zahrouni, Tunis, l'ensemble du fonds de commerce exploité dans le magasin sis 55 rue Habib Bougatfa destiné à tous types de commerce, avec tous ses éléments matériels et moraux. Toute contestation doit être adressée dans un délai maximum de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne au bureau de maître Souad Bouker à la société, Al Nour avocats et conciliation sis à Al Manar 3 Tunis, Complexe Dorra, Bâtiment «B», deuxième étage, bureau n°5.

Cette annonce a été publiée dans le journal Achourouk du 01 décembre 2024.

2024T01175FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce daté du 26/11/2024 ; enregistré à la recette des finances La Goulette le 26/11/2024 sous le numéro 24210035 quittance n°M131833, Monsieur Wissem Eddine Ben Mohamed Ben Sadok Sahraoui de nationalité tunisienne né le 23/4/1986 à Khaireddine titulaire de la carte d'identité nationale n°05473661 délivrée à Tunis le 14/6/2022 a vendu à la Société Malek Kenza Auto est une Sté à responsabilité limitée ayant le MF n°1813037S sis au n°07 Rue NARJES Carthage Byrsa Tunis.

La totalité d'un fonds de commerce destiné à la Mécanique Générale au local sis au n°16 Rue Oasis El Kram Ouest Tunis et cette suite pour un acte constitutif.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acquéreur au domicile élu à l'adresse du fonds de commerce objet de la vente sus indiqué, dans un délai de vingt jours à partir de la date de parution de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal la Presse en date du 3/12/2024.

2024T01176FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de donation de F.C enregistré à la recette des finances rue Jazira Tunis le 29/11/2024 enregistrement n°M076610, Othman Benchebl a donné à Jilani bou Sarwil la totalité du F.C situé à rue Waraka Ibn Nawfel cité Tathamn 2041 la donation comprend tous ses éléments corporels et incorporels, toutes les oppositions seront acceptées chez Maître Ayari Noureddine 18 rue d'Algérie Tunis.

Cette annonce a été publiée le 3/12/2024 aux journaux Echourouk P 23 et le Quotidien P 19.

2024T01179FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP enregistré à la Recette des Finances d'Hammamet le 27/11/2024 (reçu n°165310 n° d'enregistrement 24206928) Mme El Hergli Rania a vendu à El Hergli Anwar la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à la rue Farhat Hached Hammamet.

Les oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteuse à son domicile sis à la rue du Stade Hammamet.

Cette annonce a été publiée aux journaux La Presse et Essahafa du 3/12/2024.

2024T01183FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S privé enregistré à la recette des finances de Bir El Kassaa le 19 /11/2024 reçu n°M039825 sous le n°24201426 Mr Noureddine Khaldi CIN n°03751334 a vendu la totalité du fonds de commerce utilisé pour vente et réparation des pneus; sis à la rue de l'Indépendance, Mourouj 3 Ben Arous à Mr Saber Khmiri CIN n°12360131.

Toutes les oppositions devront parvenir auprès de l'acheteur au domicile de fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au journal Officiel de la République Tunisienne.

Ce contrat a été publié dans le journal Elchourouk le 21/11/2024.

2024R03062FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 13/11/2024 enregistré à la recette des finances de la Goulette en date du 21/11/2024, quittance n°M130597 d'enregistrement 24209849, Mme Basma Sbai titulaire de la CIN n°12646103 délivrée le 01/11/2011 matricule fiscal n°1665590M, domicilié cité lycée Sbitlia Gasrine a vendu à Mr Bilel Soumri titulaire de la CIN n°07209384 délivrée le 25/5/2018 domicilié 22 rue 11070 cité Ibn Sina Tunis, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné vente fruits secs, dans le local sis 14 rue El Malaab Kram ouest Tunis.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de l'acheteur à son adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk le 3/12/2024.

2024R03063FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte enregistré à la recette des finances avenue Taieb Mhiri Nabeul le 29/11/2024 sous enregistrement n°24207814, quittance n°M126980, Mme Kaouthar Bent Hssan Ibrahim titulaire de la carte d'identité nationale n°06351086, demeurant à Beni Khiar Nabeul a vendu à La Société HOUSSEM IBRAHIM RENT A CAR U.I 1893215L représentée aux fins par Mr Houssem Ibrahim titulaire de la C.I.N n°09849781, demeurant à Sidi Achour Nabeul l'intégralité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité au local sis à 126 avenue Hédi Nouira rue MC 27 Nabeul.

Toute opposition doit être adressée au cabinet de Maître Mohamed ben Hbib Ben Dkhil, avocat demeurant à l'avenue Hédi Chaker Nabeul et ce dans les vingt jours à partir de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Un extrait de publication a été publié aux journaux quotidien "La Presse et Essahafa" du 01/12/2024.

2024R03064FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 22 octobre 2024 et 7 novembre 2024 enregistré à la recette des finances Bardo - Tunisie le 8/11/2024 (Reçu N°M086034 enregistrement n°24206735 la société Food Box de droit Tunisien à responsabilité limitée sous l'identifiant Unique ; 1597187Y au capital de 5.000 DT dont le siège social est sis en Magasin n°2, Résidence ISLEM, 72 Avenue Habib Bourguiba, Bardo - Tunis, dument représentée par son Gérant Monsieur SeifEddine Bataka (C.I.N n°08856533) Délivrée à Tunis le 02/02/2016 a vendu la totalité du fonds de commerce à la Société Manchester Société à responsabilité limitée sous l'identifiant Unique : 1611322Y, dont le siège social Zone Industrielle, 2094, Mnihla - Ariana, Tunisie par son gérant Monsieur Abdallah Khlif (C.I.N n°08417647) délivrée à Tunis le 20/9/2019 exploité Pour «Restauration» au Magasin n°2, Résidence ISLEM, 72 Avenue Habib Bourguiba, Bardo - Tunisie avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être adressées au objet de la vente à l'adresse suivante :

Madame Haifa Chabbi, ayant élu domicile au 05 Rue Farhat Hached, Gammarth, La Marsa - Tunisie, et ce dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Alchourouk datés le 30/11/2024.

2024R03065FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 17/02/2020 et signé le 19/02/2020 et 3/3/2020 et enregistré à la recette des finances Houmet Souk Djerba le 6/3/2020 sous le numéro 20200973 Monsieur Fathi Ben Hédi Boukhoubza titulaire de la C.I.N n°00084066, a vendu à Madame Baya Bent Lotfi Fassatoui titulaire de la C.I.N n°13459113 la totalité du fonds de commerce exploité en tant que vente des produits artisanales sis à "Souk Rbaa" Houmet Souk Djerba.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'avocat Maître Abri Aymen à son domicile élu "complexe promofrais" Houmet Souk Djerba dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au J.O.R.T.

Le présent avis a été publié au journal "le Quotidien" le 29/11/2024.

2024R03068FCCC2

Contrat de vente d'un fonds de commerce

Suivant le contrat de vente du fonds de commerce signé le 27/11/2024 et enregistré à la recette des finances rue el Jazira Tunis le 29/11/2024 quittance n°M076582, enregistrement n°24203605 monsieur Imed Ben Yaglen a vendu à la société B M B COMMERCE tout le fonds de commerce ayant pour activité l'exercice du commerce et la télécommunication et la vente des produits téléphoniques et librairie sis à rue el Jazira n°6 Tunis. Les publications ont été faites aux journaux Echourouk et le Quotidien, le 3/12/2024.

Les oppositions se font au cabinet de Maître Manai Sabrine sis à Rue Om Kaltoum n°1, 1 étage Tunis.

2024R03070FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un sous seing privé en date du19/11/2024, signé le 20/11/2024 à municipalité de l'Ariana et enregistré le 22/11/2024 à la Recette des Finances La Marsa, (Quittance N°142332 - Enregistrement N° 24207803);

M Meher el Chedhli né à Tunis le 9/10/1975 titulaire de la Carte d'Identité Nationale n°04797781 délivrée le 15/12/2020 Représentée aux fins des présentes par a vendu à Monsieur ezzedin ben youssef né à Tunis le 23/9/1991 titulaire de la Carte d'Identité Nationale n°07449907 délivrée le 3/01/2017 le Fonds de Commerce sis numéro 38 avenue Habib Bourguiba sidi Daoued, La Marsa avec tous ses Eléments Corporels et Incorporels exploité en tant que café de première catégorie situé au 38, Avenue Habib Bourguiba, Sidi Daoud, La Marsa.

Les éventuelles oppositions doivent être formulées entre les mains de Maître Sami Ben Kemla, Avocat, en son Cabinet sis à Tunis 53-55, Avenue de Paris- Bloc B- 6ème Etage - N° B25- et ce dans un délai n'excédant pas vingt (20) jours à partir de la publication au Journal Officiel Tunisien.

Cet avis a été publié au quotidien "La Presse" du 30/11/2024.

2024R03071FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à la recette des finances Avenue de la Gare - Tunis le 6-11-2024 sous le n° 24202316 quittance n°M056400, Mr Mohamed Khalil Khamassi a cédé à Mr Louay Az'ouzi un fonds de

commerce par ses éléments incorporels situé à la rue 9270 résidence dadou dorrat elfath Djebel Jeloud Tunis, destiné Vente produits alimentaires. Les oppositions aux prix de cession doivent être formulées entre les mains de l'acquéreur et à l'adresse du fonds de commerce objet de la vente. Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 10-11-2024.

2024R03076FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de Nouvelle Medina le 14/11/2024 quittance n°M082449 n d'enregistrement 2420588, Mme Hadhom Gharsallah a vendu la totalité de son fonds de commerce sis au 15 Rue RIBAT Ben Arous avec tous ses éléments corporels et incorporels à Mr Lotfi Khlifi demeurant au 19 rue Ibn Khaldoun - Arous.

Le présent avis a également été publié au quotidien Echourouk du 29/11/2024.

Toute opposition doit être signifiée à l'acquéreur à son adresse sus-indiquée dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

2024R03078FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances Bir Kassaa le 22/11/2024 quittance n°M040014 n° d'enregistrement 24201441, Mme Aida Hammami a vendu la totalité de son fonds de commerce sis au 02 Rez-de-chaussée Bloc C 16 Avenue Habib Thameur Mourouj avec tous ses éléments corporels et incorporels à Mme Rokaya Bouchiba.

Toute opposition doit être signifiée au vendeur à son adresse rue Anguolame n°33 wardia 1 Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au jort.

Le présent avis a également été publié au quotidien Echourouk du 29/11/2024.

2024R03079FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 13/11/2024 et 15/11/2024 enregistré à la recette des finances de Bizerte le 18/11/2024 N° de quittance M102947 il appert que Karim Arbi a vendu à Ali Ben Salem la totalité du fonds de commerce exploité dans le local 225 Rue Habib Bourguiba Bizerte 7000.

Les oppositions seront reçues entre les mains d'éditeur de contrat Ahmed Dhaouadi dans son adresse sise au 42 rue Mohamed Ali Bizerte dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le journal Echourouk le 21/11/2024.

2024R03081FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 24/5/2016 enregistré à la recette des finances de Mornag en date du 27/11/2024, n° de quittance M080419 n° d'enregistrement 24202791, Mr Naceur Ben Youssef Barouni a vendu à Mr Tarek Ben Med Mahmoudi, la totalité du fonds de commerce avec tous éléments corporels et incorporels, destiné vente tout commerce, dans le local sis à l'Av. Habib Bourguiba Mornag Ben Arous.

Toutes les oppositions seront à reçues entre les mains de l'acheteur à son adresse sise au 16 Rue Sfax Mourouj 1 Ben Arous dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 30/11/2024.

2024R03085FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 26/11/2024, enregistré à la recette des finances rue Victor Hugo à Sousse le 28/11/2024 sous n°24206526 quittance n°M071088. Mr Aymen Mahdoui, titulaire de la CIN n°09336521 a vendu et cédé à Mme Asma Jlidi titulaire de la CIN n°09614955, la totalité du fonds de commerce du local destiné station de lavage Auto et commerce divers produits avec tous ses éléments corporels et incorporels à l'Avenue Jalloul Ben Cherifa - Khézama Ouest Sousse - Sousse. Les oppositions se font au cabinet de Maître Syrine Abdeljalil Avocate sise à l'avenue Yasser Arafet - Imm. Jeaiom - Bureau A13 - Sahloul 40 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk et Le Quotidien» du 3/12/2024.

2024S01567FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant un acte notarié fait par les deux notaires maître Riadh Aissi et maître Mohamed Mosrati en date du 25/11/2024 et enregistré à la recette des Finances de Zeramdine le 29/11/2024 sous quittance n°M022737, les fils du feu Mohamed ben Brahim ATTIA, à savoir : (1) Rafik titulaire de la C.I.N n° 04138386. (2) Khalifa titulaire de la C.I.N n°04157427. (3) Jamel titulaire de la C.I.N. n°04178401. (4) Brahim titulaire de la C.I.N n°06822712 (5) Amel titulaire de la C.I.N n°06813881 ont conclu une donation au profit de leur frère Salah ATTIA titulaire de la C.I.N n°04010052 concernant la totalité des parts indivises leur revenant dans le fonds de commerce sis au café à l'angle de l'avenue Habib Bourguiba et Rue Taher Fhall immatriculé sous le n°318712M, exploité au local de les sus-indiquées à l'exception de Brahim.

Les oppositions doivent être faites à l'adresse sus-indiquée dans un délai maximal de 20 jours à compter de la date de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien du 5/12/2024.

2024S01571FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant un acte notarié fait par les deux notaires maître Riadh Aissi et maître Mohamed Mosrati en date du 25/11/2024 et enregistré à la recette des Finances de Zeramdine le 29/11/2024 sous quittance n°M022738, les fils du feu Mohamed ben Brahim ATTIA, à savoir : (1) Salah titulaire de la C.I.N n°04010052. (2) Rafik titulaire de la C.I.N n° 04138386. (3) Khalifa titulaire

de la C.I.N n°04157427. (4) Jamel titulaire de la C.I.N. n°04178401. (5) Amel titulaire de la C.I.N n°06813881, ont conclu une donation au profit de leur frère Brahim ATTIA titulaire de la C.I.N n°06822712 concernant la totalité des parts indivises leur revenant dans le fonds de commerce "Huilerie" sis à l'avenue de l'Environnement à Zeramdine immatriculé sous le n°1051092L, exploité au local des sus-indiquées à l'exception de Rafik.

Les oppositions doivent être faites à l'adresse du fonds de commerce sus--indiquée dans un délai maximal de 20 jours à compter de la date de la publication du présent avis au J.O.R.T.

2024S01572FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 19/11/2024 et enregistré à la recette des finances de cité Erriadh le 26/11/2024, n°24203408 reçue n°M074223, Nasser ben Nasser Romdhani C.I.N n°04262600 demeurant au 650 rue Mongi Slim cité Ezzouhour Sousse a vendu à Raouf El Tayaa El Daly C.I.N n° 02726698 demeurant à immeuble Radhia cité Rayhan Sousse la totalité du fonds de commerce conçu comme restaurant «fast-food» et sis à la rue 7 novembre Ezouhour Sousse. Les oppositions doivent être déposées entre les mains de l'acquéreur qui fait élection de domicile à l'adresse du fonds de commerce 20 jours au plus tard à partir de la publication du présent avis au JORT. Cet avis est publié aux journaux Achourouk et le Quotidien du 5/12/2024.

2024S01573FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Maître Kallel Mourad Avocat

Immeuble Intilaka Bloc B2 5ème Etage Sfax

Tél : 74 212 704

Fax : 74 212 705

En vertu d'un acte sous seing privé daté le 27/11/2024 et signé le 27/11/2024 et enregistré à la recette des finances d'Avenue Habib Bourguiba Sfax le 29/11/2024 sous la quittance n°M093548 Enregistrement n°24206651, Mr Ramzi Bougheriou, CIN n°08890097, et Mr Bilel Bougheriou, CIN n°08783032, ont vendu à Mr Houcem Dammak, CIN n°11109686, tout le fonds de commerce situé à la route Manzel Chaker km 4 Sfax exploité café classe 1 "café Lakwariom".

Les oppositions sont recevables au cabinet de maître Kallel Mourad avocat situé à l'immeuble intilaka 1 Bloc B2 5ème Etage Sfax Code Fiscal N°535/534Y/A/P/000 dans un délai de 20 jours à partir de cette publication au JORT Considérant que cette annonce a été publiée aux journaux "Le Temps" et "Essabeh" du 3/12/2024.

2024X01598FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte SSP signé le 21 Novembre 2024, enregistré à la recette des finances Diar El Wafa Sfax le 27 Novembre 2024 quittance n°M110945, enregistrement n°24206322, société Alpha Medic, identifiant unique 1588750C représentée par sa gérante Gargouri Fadoua a vendu à la société Santé d'Or, société en cours de constitution, représentée par ses co-gérantes Mlle Molka Maalej titulaire de la CIN n°11148832 et Mme Malika Sallemi titulaire de la CIN n°11018886, la totalité du fonds de commerce sis à rue Karbalaa n°1 Sfax exploité dans l'activité de vente en détail des matériels et produits parapharmaceutique.

Les objections seront acceptées dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication au JORT à l'adresse du fonds de commerce.

Cette annonce a été publiée aux journaux quotidiens Essabeh et le Temps le 02 décembre 2024.

2024X01599FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte rédigé le 7/11/2024 et enregistré à la recette des finances de Mazouna 11/11/2024 reçu M017230 enregistré le 24200629 Madame Bou Hajeb Laila titulaire de la CIN n°06012496, a vendu à El Kthri Ramzi titulaire de la CIN 14231506 tout le fonds de commerce d'un Café situé à l'Avenue de l'Environnement Mazouna Avec tous ses éléments corporels et moraux. Les deux parties ont choisi El Kthri Ramz et son local comme un lieu d'opposition.

La dernière date d'opposition a été fixée après vingt jours de la publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal Essabah le 20/11/2024.

2024X01601FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 11/11/2024 rédigé par Maître Wafa Dhieb, signé le 15/11/2024 et enregistré à la recette des finances El Arbi Zarrouk le 20/11/2024 enregistrement n°24204719 Quittance n°MO61091 Mr Wassim Trabelsi inscrit au registre national des entreprises sous le n°1809791S demeurant à la route Menzel Chaker km 3 impasse El Barnous Sfax a vendu à la société SMART TRY représentée par son gérant Bassem Baklouti, société unipersonnelle inscrite au registre national des entreprises sous le n°41798834Z dont le siège social est à la Route de Gabès km 0.5 Sfax, la totalité du fonds de commerce exploité dans la vente des téléphones portables et dont le local est sis à la Route de Gabès km 0.5 Sfax.

Toute opposition doit être signifiée entre les mains de l'acquéreur au lieu de son domicile cité ci-dessus dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk en date du 27/11/2024 sous le n° FC24/26010.

2024X01604FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé signé à la municipalité El Ain Sfax le 26/11/2024 et enregistré à la recette des finances Diar El Wafa Sfax le 29/11/2024 sous le quittance n°M111798 enregistrement n°24206393 Wahid Ben ELhol a vendu à Madhioub Lassad tout le fonds de commerce exploité au Fast Food situé au 561 avenue Mahmoud

Krichen Immeuble Katata 3021 Sfax. Les oppositions sont recevables à l'adresse de l'avocat Maître Mallek Kais situé à l'immeuble Intilakah 2 bloc c 3ème étage Sfax identifiant unique 1046338F dans un délai de 20 jours à partir de cette publication au JORT considérant que cette annonce a été publiée au journal Essabeh le 4/12/2024.

2024X01607FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP en date du 30/9/2024, enregistré à la recette des finances Abou Al Kacem Chebbi Sfax en date du 4/10/2024 quittance n°M053986 enregistrement n°24204296, Mr Anis Ben Izidine Ben Abdessalem Ghorbel demeurant à la Route Gremda Km 2.5 Imp. Chaabouni Sfax, vend et cède à Mr Omar Ben Abbes Hrizi, commerçant, RNE n°1744371T, demeurant à cité El Habib 2105 Sfax, la totalité du fonds de commerce sis à la rue Kairouan Sfax, exploité dans le commerce du prêt à porter, cadeaux et accessoires, avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions seront présentées à l'adresse de l'avocat dépositaire Maître Moez Turki, rue Habib Maazoun Im. Chakroun, Bureau n°1 Sfax dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

L'insertion de cette annonce a eu lieu dans le journal Achourouk le 7/11/2024.

2024X01611FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente sous seing privé rédigé par Maître Aicha ben Khalifa, avocate à Sfax, en date du 12/11/2024 enregistré à la recette des finances Tina Sfax le 27/11/2024 numéro 24263497 quittance n°M064401, Mme Faten Ben Abdesslem Ben Ali Benour titulaire de la cin n°08184771 délivrée le 28/01/2016, vend à Mr Mouhamed Ben Hadi Bn Ahmed Boussetta, titulaire de la cin n°05344628 délivrée le 02/02/2024, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la Route Gabès km7 Sfax, destiné à la vente des fast-food.

Toutes les oppositions seront effectuées auprès de la vendeuse, qui ont élu leur domicile auprès de Maître Aicha Ben Khalifa sis au 7 rue Victor Hugo, et ce dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cet extrait au JORT.

Cet extrait a été publié au journal «Achourouk» paru le 3/12/2024 (IP424/1786).

2024X01613FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P en date du 25/11/2024, enregistré à la recette des finances Raoued le 28/11/2024 enregistrement n°24206708 quittance n°137153, Monsieur Khaled Ben Bechir Ben Ahmed MASSAOUDI, CIN n°06534808, a vendu à Monsieur Ali Ben Mahamed Lazher Ben Ali Daffef CIN n°09188682 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité «Tout commerce» sis à la Route de Bizerte KIm 7 Jaafer Raoued Ariana

Les oppositions seront acceptées au bureau de l'avocat Maître Nabil Dallai à son bureau sis à la Route de Mateur KIm 7 Manouba, dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal Le Quotidien le 6 décembre 2024.

2024402989FCCC2

Contrat de cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé égalisé le 26/11/2024 et enregistré à la même date à la recette des finances La Marsa, Tunis sous le numéro de 24207892 quittance n°143487 Mme Zakia bent Mohamed ben Sadok Al-Sharif, a renoncé à l'intégralité de fonds de commerce à Mme Omaima bent Mohamed Ridha Bouraoui, situé au 21 Avenue Habib Bourguiba Sidi Daoud Tunis exploité pour tous type de commerce.

Les oppositions doivent parvenir au bureau du Maître Atef Wechtati Avocat au E7-5, Bloc E, étage 7, appartement archipel, rue Khaled Ibn Al-Walid, Ain Zaghouan Nord, dans 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk le 4/12/2024.

2024403001FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 7 décembre 2021, enregistré à la recette des finances d'El Menzah VI en date du 17 mars 2022, quittance n°041759 et enregistré sous le numéro 22201502, Mr Ahmed Ben Mansour titulaire de la C.I.N n°04591957 a vendu à Mr Nejib Abidi titulaire de la C.I.N n° 07764396 la totalité du fonds de commerce de vente de vêtements usés portant le numéro 18 sis au Marché Municipal d'El Menzah 8 - Ariana y compris les éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront acceptées au domicile du vendeur sis au numéro 8 Rue 6871 Cité Ettahrir supérieur - Tunis dans un délai ne dépassant pas 20 jours à compter de sa publication au JORT.

L'annonce a été publiée au journal «Le Quotidien» du 22/11/2024.

2024403009FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente d'un fonds de commerce en date du 22/11/2024, enregistré à la recette des finances la Charguia le 3 décembre 2024 sous le numéro 24213061, Quittance n°M132411, la Société PARFUM CITY, Société à responsabilité limitée, inscrite au registre national des entreprises d'un identifiant unique n°1452522X, dont le siège social est au local n°2 Résidence Janette Avenue Mongi Slim l'Aouina Tunis, en la personne de son Représentant légal Mr Fares Ben Ali Ben Mohamed HACHANI, Passeport n°1430554 délivrée le 20/9/2022, a vendu la totalité du fonds de commerce exploité maintenant en tant que Parfumerie, Pâtisserie, vente Fast Food et toute sorte des activités commerciales dans le local sise au 5 Résidence Janette 2 Avenue Mongi Slim Aouina 2045 Tunis, avec tous ses éléments corporels et incorporels, à la société Machaoui Zine Echem, Matricule 1436960T en la personne de Mr Mazen ABDELHAK N° Passeport : 012327660.

Toute opposition doit être faite auprès du Maître Chérif Fattoum, sis au RDC Résidence EMNA Ain Zaghouan Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au JORT.

Le présent avis a été publié au journal Chourouk ainsi qu'au journal Le Quotidien du 5 décembre 2024.

2024403010FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de donation, dressé par notaire Yosra Sassi en date du 01/10/2024 légalisé à la municipalité Ennaser - Ariana enregistré à la recette des finances ElMenzeh 6 sous n°24103635, quittance n°M079893 Mr Salah Ben Ali Ben Salah Rebai sous CIN 02719035, a fait donation à son fils Mr Hatem Ben Salah Ben Ali Rebai sous CIN n°00297835 la totalité du fonds de commerce boucherie avec ses éléments corporels et incorporels, situé au Colisée soula Elmanar 2 - Tunis.

Cet avis est publié aux journaux la Presse en date du 29/11/2024.

2024403012FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P enregistré à la recette des finances rue d'Autriche le 11/11/2024 Quittance n°M086359 et enregistrement 24304962; Aymen Barkaoui sis 6 rue Mahdoud El - wardia 1 Tunis a loué à la SOCIETE HBS GLOBAAL ELECTRO à son agent juridique Hassen Bencharg sis à l'immeuble Essourrour bloc j 12 appartement 9 étage 4 Khaznadar Tunis la totalité du fonds de commerce exploité au local rez-de-chaussée de l'Immeuble rue Slimen El Hrayri n°2 Tunis pour vente de machines électroménagers avec ses éléments corporels et incorporels pour une durée d'une année commençant le 1/11/2024 au 31/10/2025. Cette annonce est parue au journal Echourouk le 27/11/2024.

2024T01177FCCC3

Location gérance libre

Suivant acte de location enregistré à la recette des finances de Montplaisir Tunis le 19/11/2024 quittance n°M103734, enregistrement n°24307249. Mr Mohamed Leith Khezami donne la location gérance libre à la société «Ben Younes Leisure Company» SARL société en cours de constitution représentée par Mr Mohamed Firas Ben Younes avec tous ses éléments exploité en tant que Restauration Rapide sis à 24 Rue Imam El Bakri Montplaisir Belvédère - 1002 Tunis.

Les créanciers doivent faire oppositions à l'adresse de Maître Maroua Ben Khedhiri sis à 02 Bis Rue Pierre de Coubertin 4ème étage Tunis dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 3/12/2024.

2024R03059FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association de la confiance pour horizons progressifs.

L'adresse : 80, Rue de l'Union Maghreb Arabe, Soukra - Ariana

L'objet : Scientifique.

Les objectifs :

1- Soutenir les efforts de l'état dans son programme stratégique de transition écologique.

2- Contribuer à la recherche et à l'innovation dans les derniers langages de programmation et l'intelligence artificielle.

3- Etablir des liens avec des associations ayant des mêmes objectifs similaires dans le pays et à l'étranger et qui entretiennent des relations diplomatiques avec la Tunisie.

Veuillez vous engager à publier les informations incluses dans la déclaration accompagnant la fiche de modification.

Les membres de l'association :

- Alwartani Fakhreddine : Président de l'association.

- Dridi Marouéne : Trésorier.

2024T01166APSF1

Constitution d'un syndicat

De la Résidence «MONACO»

Constitution de syndicat des propriétaires de la Résidence «MONACO» sis à Sidi Daoued route de la Marsa, T.F n°196109 Tunis et ce, en vertu de l'assemblée générale des propriétaires qui a eu lieu le 6 Juillet 2024, et selon le procès-verbal extraordinaire enregistré à la recette des finances de la Marsa le 20 Août 2024, quittance n°M108122, enregistrement n°24705427, il a été décidé la constitution de syndicat des propriétaire de la Résidence "MONACO" comme suit :

- Président : Mr Skandar Elghoul

- Vice président : Mr Mohamed Cheleifa

- Trésorier : Mr Ouadhah Bahri.

Membres :

Mr Hafadh Dridi - Mr Khaled Bouricha - Mme Nour el Houda Tlemsani.

2024T01185APSF1

Avis

Nom de l'association : Association sportive d'elfaouar

Adresse : Quartier essalem elfaouar 4264 Kebili

Objectifs : Former et encadrer des jeunes et les encourager à développer leurs capacités physiques et artistiques et à faire progresser leur niveau sportif et moral, avec un engagement à participer à des compétitions sportives sous la supervision de l'université à laquelle ils sont affiliés.

Spécialisation : Football

L'organe :

Président : Mohammed ben Ali Mabrouk

Vice-président : Amer Chouchen

Trésorier : Ayoub Ben Hamad

Secrétaire général : Mabrouk Abdeladhim.

2024R03066APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association du Festival ZAYTOUNA A HICHA

Adresse de l'association : Route nationale N°1 devant la mosquée AL NASR 6042 EL AKARIT GABES.

Les objectifs de l'association :

1. Organisation annuelle de la fête locale de ZAYTOUNA A HICHA

2. Présenter les caractéristiques de la région, son patrimoine et préserver cet arbre béni.

3. Diffuser la culture du travail d'équipe et du bénévolat.

4. Donner à la jeunesse de la région l'opportunité d'être créatif et de mettre en valeur ses énergies dans divers domaines (poésie, chant, théâtre, dessin, danse ...)

Les membres de l'association :

1- Fathi Dhaw : Président de l'association

2- Manel Zidi : Secrétaire générale

3- Habib Ajari : Trésorier.

2024R03074APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : «Association pour l'avancement du développement de la jeunesse» Quartier général : zone Al-Sheyab - Doyen d'Al-Ashaba - Délégation Al-Juma.

Activité : Social et développemental dans la région d'Al-Sheyab.

Les buts :

- Travailler au développement du territoire avec la participation des habitants

- Contribuer au développement de la région à travers la mise en œuvre de projets de développement

- Travailler au développement social, culturel et économique de la région

- Contribuer et prêter attention aux affaires de la jeunesse et de l'enfance en coopération avec les autorités compétentes

- Contribuer à raviver l'esprit de coopération et de solidarité sociale au sein de la population

- Coopération et coordination avec les associations de développement ayant des intérêts communs aux niveaux national et international.

- Entretien des équipements publics de la région

- Développement de la région à travers de petits travaux

- Accompagner l'Etat dans la promotion sociale.

Autorité :

Hussein Ali : président.

Hammadi Al-Hafyan : Vice-président

Al-Nasser Hajj Taher : Secrétaire général

Naji Al-Hajj Taher : Trésorier

Habib Saad : Secrétaire adjoint.

2024S01438APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association des retraités de la SEREPT

PV de Constat : Ref. 44198 du 25 octobre 2024

Objet : Activité sociale, récréative et culturelle

Siège : Base de SEREPT - Route Sidi Mansour, Km 4,5, B.P. 91 - Al-Bustan 3099, Sfax.

Objectifs :

- Renforcer les liens d'amitié entre les adhérents et réaliser des activités sociales, récréatives et culturelles

- Contribuer à consolider les relations de coopération avec la direction et les employés actifs de la société SEREPT

Comité :

Foued Kammoun : Président

Néjib Ammous : Secrétaire Général

Zouheir Derbel : Trésorier

Premier vice-président : Habib Bouchhima

Deuxième vice-président : Naceur Guidara

Trésorier adjoint : Abderrezak Khemiri

Coordinateur régional : Mohammed Bennour.

2024X01587APSF1

Constitution d'un G.D.A

Dénomination : Groupement de développement Foussana 3.

Objet : Irrigation et innovation du secteur agricole

Zone d'intervention : Esouani Foussena Ahwez

Siège social : Esouani Foussena Ahwez

Décision de constitution : récépissé déclaration du G.D.A délivrée par Mr le délégué de Fousana en date du 16-4-2024.

Conseil :

P.C.A : Mohamed Seddik Selmi.

Trésorier : Omar Selmi.

2024X01596APSF1

Homologation de résolutions

Avis

Dans le cadre de la relance des activités de l'Association Avenir Sportif de Chaouat, une assemblée générale extraordinaire a été tenue le 22 septembre 2024 pour la révision des statuts. Il a été décidé de réorienter les activités de l'association vers le football (mini-foot), en s'affiliant à la Fédération Tunisienne de Mini Football.

L'association exercera ses activités sur le terrain de quartier de Chaouat, pour objectif la formation et l'encadrement des enfants et des jeunes. Elle s'engage également à participer aux différentes compétitions sportives organisées sous la supervision de la Fédération Tunisienne de Mini-Football, conformément au procès-verbal enregistré auprès de la recette des finances de Djedida sous le numéro 24801475.

Composition du bureau directeur :

- Mohamed Cheneb : Président de l'association

- Kheireddine Bouchami : Vice-président

- Atef Jendoubi : Trésorier

- Achref Nehhali : Secrétaire général

- Anis Jendoubi : Membre.

2024T01184APSF2

Déclaration de la Composition du Nouveau Comité Directeur de l'Association

Futur Sportif Souk Jedid

Lors d'une réunion plénière exceptionnelle de l'Association Futur Sportif Souk Jedid, tenue le 13 octobre 2024 et enregistrée auprès de la recette des finances de Sidi Bouzid le 22 octobre 2024 sous le numéro 24700222 (reçu numéro M069929) la composition du nouveau comité directeur a été établie. Cette décision a fait l'objet d'une correspondance au Commissariat Régional de la Jeunesse de Sidi Bouzid le 24 octobre 2024.

Suite au processus de vote et au dépouillement des résultats, les membres élus de la nouvelle assemblée du comité directeur sont les suivants :

1. Président : Aloui Mohamed
2. Vice-président : Ammari Bassem
3. Trésorier : Karmi Tarek
4. Secrétaire Général : Aloui Zied
5. Membre : Ghnimi Akram
6. Membre : Hammemi Moez
7. Membre : Aloui Sarra.

Cette composition reflète la nouvelle direction de l'association, visant à promouvoir et encadrer les activités sportives pour la jeunesse dans la région de Souk Jedid.

2024R03083APSF2

Avis

Suite à une assemblée générale extraordinaire qui s'est déroulée au siège de l'association Kempo Soukra et sport individuels le 11/5/2024 en présence de tous les adhérents et les membres du Comité pour la révision du chapitre n°1 de statuts de l'association et approuver le changement du nom de l'association Association Kempo Soukra et sports individuels en Association Soukra Sport des Arts défensifs et aussi approuver l'affiliation à la fédération tunisienne, de jujitsu ainsi que la fédération tunisienne de Wusher Kung-fu.

Une copie de P.V a été enregistrée à la recette des finances de Borj Louzir, quittance n°M086069, reçu n°24704464.

2024402991APSF2

Syndicat des Propriétaires de La Résidence

«PAVILLON DE CARTHAGE»

Siège social : Les Jardins de Carthage Ain Zaghouan

Suivant P.V de l'assemblée générale ordinaire du 27/9/2024 enregistré à la recette des finances de la Goulette le 14/10/2024 (récépissé n°M118500 enregistrement n°24708549), les co-propriétaires ont élu monsieur Habib Ben Abbes Président du Syndicat et Mr Zied ZGHAL vice Président et Mr Ali Mhiri Trésorier.

2024402996APSF2

Election des membres de bureaux syndicaux

De la résidence AL OMARA

Adresse jardin de Carthage

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue le 30 juillet 2024 et enregistré à la recette des finances la Goulette sous le n°24708630, quittance n°119820, ont été élus les membres du bureau syndical des propriétaires de la résidence.

Composé comme suit :

Monsieur Mustapha Trigui : Président

Mme Najeh Touhami : Trésorière

Monsieur Mounir Chaari : Membre

Monsieur Naceur Bouhaouala : Membre.

2024403006APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques
Etude Maître Mohamed Ghandri
Avocat
Avenue 02 Mai - Médenine
Tél : 75648131

Le créancier saisissant : Najib Sanii, demeurant Médenine.

Le débiteur saisi : Mohamed ben Khlifa Neji, demeurant à la route Ellaba Médenine.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Ghandri, Avenue 2 Mai 1966 - Médenine

L'immeuble saisi : Il s'agit de deux locaux de surface de 77 m² à grar elhallem route Ellaba Médenine situé : de coté nord-est un espace commercial de Mohamed Neji, de coté Est route principale Ellaba, de coté sud route dérivée de la route principale, de coté ouest un espace commercial de Mohamed Neji.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à cinquante mille cinquante dinars (50050.000 DT) en sus les frais légaux seront fixés le jour de l'adjudication.

Date et lieu de vente : le 13/01/2025 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Médenine.

Conditions de la constatation de l'immeuble saisi :

- Tout intéressé peut visiter l'immeuble sur le lieu de l'immeuble objet de poursuite tous les jours.

- Le cahier des charges peut être consulté au greffe de la chambre de saisie immobilière du tribunal de première instance Médenine, ainsi qu'au cabinet de l'avocat poursuivant et cependant les jours et les heures de travail.

- Les personnes ayant une nationalité étrangère doivent, en plus, une autorisation légale conformément à la législation en vigueur.

2024R03073VEPA1

Vente aux enchères publiques

1) Créancier poursuivant : A.T.B, S.A matricule fiscale 14161Q, représentée par son P.D.G, demeurant à 9 rue Hédi Nouira Tunis. En sa qualité de créancier hypothécaire.

2) Le débiteur principal : Fethi Gammoudi CIN 05713728 demeurant à Sidi Ahmed Ben Lossifier Médenine Sud Médenine.

3) Avocat poursuivant : Maître Kais Rouis, Avocat à la cour de cassation, avenue du Maghreb arabe houmt souk Djerba, matricule fiscal 970381A.

4) Titre exécutoire : 1- Injonction n°8180 le 20/8/2021 du tribunal de 1ère instance de Médenine et signifiée par l'huissier notaire maître

Nabil Tlahik le 6/9/2021 sous le n°1084 et ayant une attestation de non appel.

2- Hypothèque au premier degré pour le montant de 65.000.000dt objet du contrat de prêt enregistré à la recette des finances de Médenine le 20/7/2010 (Q 10602666, E M045690) inscrit au registre foncier au titre n°4297 Médenine intitulé INSAF le 20/7/2010 Médenine vol 2010/7 n°3805.

5) Saisie exécutoire : Procès-verbal de saisie exécution par l'huissier notaire maître Taoufik Lajimi le 4/9/2024 sous le n°58355 et inscrit au registre foncier le 29/10/2024 dépôt Médenine, vol 1, n°7446.

6) L'immeuble mis en vente : Parts indivises égales à 1360 parts du total des parts égales à 76451 du titre foncier n°4297 Médenine situé à Hessi Médenine gouvernorat de Médenine consistant en un terrain de superficie égale à 1360 m² et contenant une villa moderne et un garage entouré d'une clôture.

7) Les hypothèques :

- Hypothèque d'un montant de 65.000.000dt au profit de l'ATB inscrite le 20/07/2010 vol 1 Médenine n° 3805.

8) Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 303.685.000dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixés le jour de l'audience.

9) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Médenine le lundi 6 Janvier 2025 à 9 h du matin.

10) L'immeuble peut être visité tous les jours suivant l'horaire administratif.

Tout celui qui veut participer aux enchères doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation du gouverneur.

2024R03080VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

Fethi LAHMAR, demeurant à Ajinet Hiboun Mahdia dont le lieu de leur correspondance au bureau de leurs Avocat maître Foued Cheikh Zaouali, Avocat à la cour de cassation, sis à l'avenue 2 Mars 1934 Mahdia.

Contre la partie saisie :

Société «Kanpharma» par son représentant légal, Identifiant Unique N°1310378R dont le siège sis à la route Boumerdes - Meslane 2 - Soussi - Gouvernorat de Mahdia.

Avocat poursuivant :

Maître Foued Cheikh Zaouali avocat à la cour de cassation à son bureau sis à l'avenue 2 Mars 1934 Mahdia, titulaire de la CIN n°03967697 du 27/4/2017 et MF : 1061634/A.

Immeuble à vendre :

La totalité du terrain agricole sa superficie est 32314 m² en son milieu se trouve un immeuble de 2 étages ce terrain délimité par : une route non goudronnée et par le Nord une route goudronnée n°96 reliant Souassi et Kerker, par l'ouest une parcelle de terrain appartenant à Salem ZHOU et par l'Est d'une parcelle de terrain Blanc appartenant à Béchir Zammel.

Mise à prix :

Le montant d'ouverture de la vente de tout le terrain est fixé à : Un Million trois cents dix huit mille cent quatorze Dinars 800 millimes (1.318.114D800) et lui ajoutant les frais et cela selon expertise faite par l'expert Mr Hechmi MALAAL en date du 8/10/2024 selon pétition par le président du tribunal de 1ère instance de Mahdia sous N°6250/2024 du 23/9/2024.

Date et lieu de la vente :

Le lundi le 6/01/2025 devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Mahdia à partir de 9H.

Visite de l'immeuble :

Les intéressés peuvent visiter l'immeuble tous les jours à partir de 9H du matin jusqu'à 17H.

Observation :

Pour voir le cahier des charges et plus d'information contacter la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Mahdia ou le bureau de l'avocat poursuivant maître Foued Cheikh Zaouali avocat à la cour de cassation à son bureau sis à l'Avenue 2 Mars 1934 Mahdia, tout participant ne peut négocier ayant déposé le tiers du montant à la caisse des dépôts ou présentant un chèque certifié ou un cautionnement bancaire sans retour.

2024S01566VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba n°70/72 Tunis Immatricule RNE n°000110F Tunis en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

1- Monsieur Nidhal Ben Taoufik Brinji, Titulaire de la CIN n°00280845, demeurant à l'immeuble Nervana Sahloul 4 Sousse.

2- Madame Andrea Eisermann, carte de séjour n°000011078, demeurant à l'immeuble Nervana Sahloul 4 Sousse.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat, 11 rue Mikhaïl Naimy Hammam Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité de la propriété objet du Titre Foncier n°171921 Sousse, consistant en un appartement sis au 10ème étage de la résidence "Nervana", composé d'un séjour, 3 chambres, 2 salles de bain, cuisine, balcon et une cour, superficie 131 m² et 342/ 18840 des parties communes, située à Sahloul 4 Sousse.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Sousse le 9/01/2025 à 9h.

Mise à prix :

Trois cents cinquante trois mille sept cents Dinars (353.700,000 D) avec les frais et honoraires fixés par le tribunal.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2024S01570VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : La Société Tunisienne de Banque, «STB», IU RNE 1237 A, S.A. R.C : B187 881996, sise à Tunis, rue Hédi Nouira.

La partie saisie : Société de mise en valeur des îles kerkenah "SOMIK" SA, IU RNE 11337J dont le siège social est à hôtel le grand zone touristique sidi Fradj Kerkennah Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

la totalité de l'immeuble dénommé «grand hôtel» objet de TF n°28509 Sfax sis à sidi fradj Kerkennah au bord du méditerranée jouxte du coté sud par une piste, il se compose d'une seule parcelle de 120600m² de contenance, il est délimité du coté sud et est par l'hôtel "ennakhla", du côté nord par l'ancienne borne de DPM et du coté ouest par l'hôtel ennakhla dans une partie et par l'immeuble objet du TF n°10900 Sfax dans l'autre. L'immeuble abrite une partie d'une unité touristique adjacente au reste de l'unité édifié entre l'ancienne borne de DPM et sa nouvelle borne.

L'immeuble compte 116 m² entant que partie de suite, une partie de dépôts, un terrain de tennis, une salle de réunion de 200m² de contenance, une partie de 900m² ou figurent la réception, l'administration et un restaurant, une partie de 14 m² d'un bâtiment composé du rez-de-chaussée et d'un 1er étage contenant des chambres, un édifice de 1120 m² composé d'un rez-de-chaussée et d'un 1er étage contenant des chambres un édifice de 1600 m² composé d'un rez-de-chaussée et d'un 1er étage contenant de chambres, un magasin pour la vente des produits artisanaux, un local réservé aux ouvriers, un ateliers et un groupe électrogène, des sols carrelés et gazonnés prennent les édifices susmentionnés.

Mise à prix : (8.118.000.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : lundi le 30/12/2024 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Kairouan où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2024X01590VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement SA, RNE 0751191 b sise au 10 rue pierre de Coubertin Tunis représentée par son directeur général domicile élu étude Maître Adel Atitallah rue Sallem Harzallah immeuble Banque du sud 3ème étage Sfax.

La partie saisie : Mohamed Achref Seffi CIN n°08798067 demeurant à rue Léopold Senghor immeuble idriss n°2, 1 étage Sfax et à impasse Triki n°14 Sakiet Edayer Sfax.

2- Héritiers Mokhtar Saffi sont; Wassila ben Saaid veuve Saffi, Saber, Fadwa, Atef et Malek Saffi demeurants à la route de Mahdia rue Abou Kacem Chebbi Sakiet Eddayer Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble sis à la route de Mahdia km5 Sfax, plus précisément sur la voie reliant sakiet eddayer à la route Saltnia à droite, on y arrive à travers une rue pavée.

L'immeuble consiste en un terrain nu de 315.85 mètres de contenance, il est délimité du côté sud par les héritiers Ahmed Essefi, du côté de l'est par une avenue d'où son entrée, du côté nord par Ali ben Mouhamed Triki et du coté de l'ouest par les héritiers Taher Essefi.

Mise à prix : (95.000.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : lundi le 30/12/2024 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2024X01591VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, IU RNE 0000110 F, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba

La partie saisie : Akri Bouzayania CIN 04271763 demeurante à erradhaa région rgueb gouvernorat de Sidi Bouzid.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

La totalité des parts indivises soient 364m² dans l'immeuble dénommé «Awatef» objet du TF n°30046 Sidi Bouzid sis à la délégation Regueb Sidi Bouzid d'une contenance de 153.400m² correspondant à la parcelle n°116 situé au plan d'aménagement de municipalité Regueb s'éloignant de 360 mètres de l'hôpital de Regueb, de 300 mètres de département de sécurité national de Regueb et de 365metres de tribunal cantonal de Regueb, délimité du coté nord par une voie publique de 8 mètres de largeur, du coté est par une voie publique de 8 mètres de largeur, du coté ouest par un terrain nu et du coté sud par une habitation.

Les parts indivises saisies consistant en un terrain constructible de 364m² de contenance.

Mise à prix : (21.840.000D) après la réduction du prix de 40%.

La date et lieu de la vente : lundi le 13/01/2025 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sidi Bouzid

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sidi Bouzid où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2024X01592VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : North Africa International Bank; NAIB, S.A. RNE 33277J, sise à Tunis avenue Kheireddine Pacha lotissement Ennasim Monptlaisir 1002 Tunis.

La partie saisie : Ali ben Hedi Arfa CIN n°01245151 demeurant à la route de Sokra km4 cité Essaada Sfax.

2/ Samar Bent ali ben Hedi Arfa CIN n°08858100 demeurante à la route de Sokra rue de la Zambie n°2 Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé "Omar" objet du TF n°84883 Sfax sis à la route de l'Aéroport km4 Sfax oued Chaabouni Sfax après l'école primaire et la poste à droite de la route dans une zone d'habitation et industrielle au bord de la route dont une façade de 66 mètres. L'immeuble consiste en un terrain rectangulaire non édifié et non clôturé.

L'immeuble est délimité du coté sud par la propriété de tiers, du coté est et nord par la propriété Boudabous et du coté ouest par la route oued Chaabouni.

Mise à prix : (364.200.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : mercredi le 8/01/2025 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax2.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2024X01593VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement SA, RNE0751191b sise à 10 rue pierre de Coubertin Tunis représentée par son directeur général domicile élu étude Maître Adel Atitallah rue Salem Harzallah immeuble Banque du sud 3ème étage Sfax.

La partie saisie : Lassaad Aloui, CIN n°06505905 demeurant à l'école primaire nouvelle cité Tataouine 3200.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble consistant en un terrain nu de forme carré de 400m² de contenance sis à la cité elmahragene au nord du stade Najib Elkhattab délégation Tataouine nord gouvernorat Tataouine, il s'agit d'un immeuble constructible on y trouve de nouveaux travaux dont ceux relatifs à un réservoir domestique au coin nord ouest; un tas de sable, des briques de ciment, des pierre ancienne et des sables extraits de forage de réservoir domestique. L'immeuble est délimité du coté sud par une voie publique programmé au plan d'aménagement; du côté nord par Hbib Kiib dans une largeur de 20 mètres, du coté ouest par une rue dans une largeur de 20 mètres et du coté est par Hbib Kiib dans une largeur de 20 mètres.

Mise à prix : (28.000.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : lundi le 6/01/2025 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Tataouine.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Tataouine où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2024X01594VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Sahnoun Amir

Avocat

10 Rue Mongi Bali Immeuble Rkik Sfax

Partie poursuivante : Achour Ben Souf Zaatour, ouvrier N° carte d'identité 01104008 demeurant Rue grande mosquée Jebeniana Sfax élisant domicile cabinet Maître Amir Sahnoun avocat 10 Rue Mongi Bali immeuble Rkik Sfax.

Partie poursuivi : Fraj ben Mekded Zanetti connu -Cheffai- coiffeur N° de la carte d'identité 05300668 demeurant à Route Hincha Jebeniana Sfax.

Le bien immobilier destiné à vendre : La totalité du terrain ayant une superficie 284 m² comportant une construction sis à Route Hincha Jebeniana Sfax ayant pour limites au nord Ayedi Wij, à l'est route el Hincha, à l'ouest Med Labiedh, au Sud Achour Zaatour. Il est composé d'une maison à usage d'habitation comprenant une pièce centrale orientale et 2 chambres et une cuisine une salle de bain, réservoir d'eau "MAJEL", équipé d'eau et d'électricité et une pièce d'élevage des animaux et salle de coiffure superficie 18 m². L'état de l'édifice est moyen.

Date et lieu de la vente : Il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques de l'immeuble sus mentionné le lundi 6 janvier 2025 à l'audience des criées au tribunal de 1ère instance de Sfax Rue Victor Hugo Sfax à partir de 9 h du matin.

Mise à prix : 66.700 .000 D. selon le rapport de l'expert en bâtiment Mohamed Ghamgui plus les frais d'adjudication.

Observations : Toute personne intéressée par l'adjudication doit consigner le 1/3 du prix par l'intermédiaire d'un Avocat. La visite de l'immeuble peut s'effectuer tous les jours de travail pendant l'horaire administratif. Pour plus de renseignement consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

2024X01595VEPA1

Adjudication aux enchères publiques

Après rabais du prix de 40%

Partie saisissante : Samir Ben Mohamed Trabelsi titulaire de la cin n°05290844 demeurant à la route de Menzel Chaker km 4.5 avenue 175 no 8 Sfax.

Débiteurs poursuivis : Moez Ben Rchid Ben Farah titulaire de la cin n°05368921 demeurant à la route de Menzel Chaker km 3 impasse el Barnous Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Zaher Feki avocat à la cour de cassation de la société Dami et Feki avocats associés société civile professionnelle d'avocats demeurant à l'avenue Habib Thameur immeuble Océan Bleu 6ème étage 3000 Sfax.

Immeuble saisi : La totalité de la propriété d'une superficie de 899 m² sise à la route d'el Ain à km 11 à Sfax. Elle consiste en un terrain où il a été édifié une chambre en état de délabrement actuellement avec quelques sapins forestiers.

Ses dimensions sont les suivantes en partant du coté sud-est vers le nord 33.77 mètres puis s'incline vers l'ouest 24.75 mètres puis vers le sud avec une inclinaison vers l'ouest «angle cassé» 5.70 mètres puis vers l'est 22.17 mètres où elle rejoint le coin de départ.

Elle est limitée au sud par une voie, à l'est Houssem Koubaa, au nord Chokri Dammak et à l'ouest une entrée. Elle est limitée à son côté nord par un mur sa partie inférieure est en dur et sa partie d'en haut en briques et de son côté ouest par un mur d'environ 80 cm d'hauteur.

La mise à prix : Cinquante trois mille neuf cent quarante dinars (53.940,000 DT), au lieu de quatre vingt neuf mille neuf cent dinars (89.900,000 DT)

Date et heure de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mercredi 8/01/2025 à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax 2 à partir de 9 heures du matin.

Visite des lieux : Pendant tous les jours de travail et aux horaires administratifs, pour plus de renseignements on peut consulter le secrétariat du tribunal de première instance de Sfax2 où a été déposé le cahier des charges ou au cabinet de l'avocat poursuivant maître Zaher Feki.

Toute personne désirant participer aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix par la voie d'un avocat avant le début des enchères et pour personnes étrangères l'obtention de l'autorisation du gouverneur.

2024X01597VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Maître Chtourou Samira

Avocate à la cour de cassation

Immeuble Rex Palace 4ème étage Sfax

M.F : 970467/F

Tél : 74 229 190

Partie poursuivant : Monsieur Bouatour Riadh, moniteur d'auto-école, Habite route Menzel Chaker Km 3,5 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Chtourou Samira, Avocate à la cour de cassation, Rue Abou Elkacem Echabbi Immeuble Rex Palace 4ème étage n° 403 Sfax.

Partie saisie : Bouatour Mohamed, retraité, basé route de l'Aéroport, km 3, rue Nouvelle, Sfax.

La mise à prix : fixée à 74.600,000 Dinars auquel s'ajoute les frais et honoraires qui seront fixé par le tribunal. Toute personne désirant participer à cette enchère doit consigner le tiers de la mise à prix avant l'adjudication par l'intermédiaire d'un Avocat.

Date et lieu de la vente aux enchères publiques : le mercredi 8 janvier 2025 à neuf heures du matin et suivantes à la salle des saisies immobilières au Tribunal de Première Instance de Sfax (2).

La visite de l'immeuble saisi : peut être tous les jours durant l'horaire de travail.

Pour plus de renseignements, s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax (2) où est déposé le cahier des charges ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

L'immeuble saisi : Tout le terrain rectangulaire situé à la Route Manzel Chaker Km 3,5 Sfax, sur lequel est érigée une ancienne tour délabrée, définie par des bâtiments, à l'entrée une superficie de 36 m² suivie d'un point de rotation d'environ 86 m², relier à l'entrée privée et communie, dont les mesures non conforme aux réglementations régissant ce domaine. La porte d'entrée ouvre à l'est, donne sur les deux parcelles de terrain susvisées. La tour contient 3 pièces. Il est entouré de murs de tous côtés, le sol en ciment usé et gréé suivie d'une partie non couverte où on trouve une porte donnant sur la cour, la hauteur jusqu'au plafond est de 4 mètres, le sol est en ciment, le plafond en bois avec des traces d'humidité, la porte d'entrée donne sur un couloir, donnant sur une cuisine avec une porte en bois à double vantaux, et une toilette et une douche à l'intérieur de l'espace, le plafond est en bois, le sol est en carrelage, il dispose d'un évier à deux vasques le revêtement en mosaïque de céramique, il contient un puit et un réservoir d'eau, (Majel),

L'emplacement assez bien. L'état général du bâtiment est médiocre. Il dispose d'eau courante, d'électricité et d'égouts. L'immeuble est bordé à l'est : une entrée de 4,70 m de largeur à l'ouest : Moala, Nord : Ben Issa, et Sud : Rachid Bouyahia. La superficie totale de la tour est d'environ 149 mètres carrés, suivie d'une superficie d'environ 36 mètres carrés, suivie d'un point de rotation qui couvre environ 86 mètres carrés, relié à parts égales à l'entrée privée et commune .

2024X01612VEPA1

Vente immobilière

Etude Maître Imed Mseddi

Avocat à la cour de cassation

Partie poursuivante :

Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie, société anonyme, RC : B19321997 représentée par son président directeur général, dont le siége social est situé à Tunis, 139 avenue de la Liberté Représentée par Maître Imed Mseddi, avocat à la cour de cassation, 12 rue Salem Harzallah 3000 Sfax MF : 501961FAP000.

Partie saisie :

Makki Ben Mohamed Ben Jawel El Manaa, titulaire de la CIN n°05332673 demeurant à Ithet Chleya Mahres Sfax.

Propriété à vendre :

La totalité du bien représentant le titre foncier n°112595 Sfax nommé «Essâda» situé à Thyna El jadida, rue Douz route de Gabès km 9 Sfax, qui constitue un terrain à usage d'habitation d'une superficie de 143 m², où est construit sur un coin une maison d'une superficie de 45 m² qui comprend un salon, une chambre, une cuisine et une salle d'eau, son toit en béton armé, le sol en carrelages, liée à l'électricité et l'eau potable.

Mise à prix :

Fixée à cinquante cinq mille dinars (55.000,000d) en plus des frais et honoraires qui seront fixés par le tribunal.

L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignations ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente :

La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax2 sis à la zone 3, rue Ahmed Aloulou n°4 à côté de la CNSS Sfax le mercredi huit janvier deux mille vingt cinq (8/01/2025) à partir de neuf heures du matin.

Constat et visite de l'immeuble :

Le constat et la visite de la propriété à vendre peut s'effectuer quotidiennement, pour de plus amples renseignements contacter l'avocat de la partie poursuivante aux horaires administratifs et de prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2.

2024X01614VEPA1

Vente d'un immeuble aux enchères publiques

1. Partie poursuivante : BH Bank (ex Banque de l'Habitat), société anonyme inscrite au registre de commerce de Tunis sous le numéro B13.881.1996 et ayant le numéro d'identification fiscale 0024588W, représentée par son directeur général, résidant au siège social situé au 18, rue Mohammed V, Tunis 1080, ou à sa succursale concernée à Bouficha, située à l'avenue de l'Environnement, Bouficha - 4010, en tant que créancier hypothécaire inscrit et ayant obtenu un jugement en sa faveur.

2. L'Avocat poursuivant : Maître Abdelaziz Al-Aïssawi, avocat près la Cour de cassation, dont le cabinet est situé rue Mohamed Salah Belhaj, Immeuble Le Printemps, Bloc "B" rez-de-chaussée, Ariana 2080.

3. Partie saisie : Yassine Ben Taher Ben Al Maâwi Suleiman, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 08661465, délivrée le 21/10/2015, gérant d'une société, domicilié à Manara Hammamet, en tant qu'hypothécaire et débiteur condamné.

4. Propriété saisie : Tous les droits indivis estimés à 230 parts revenant au débiteur sur l'immeuble dénommé "Amna 2", situé à Cheikhat Hammamet, gouvernorat de Nabeul, objet du titre foncier numéro 634037 Nabeul, d'une superficie totale de 676 m², divisé en 676 parts. Le bien est situé à Hammamet, gouvernorat de Nabeul, près de Batam, et se compose d'un bâtiment à deux étages avec un RDC un 1er étage un toit et une piscine. Le rez-de-chaussée comprend un appartement avec deux salons, une cuisine, une salle de bain, un jardin, une terrasse et une piscine. Le premier étage comprend un appartement avec trois chambres, une salle de bain, une toilette, un hall et une clôture entourant la totalité de la propriété.

5. Mise à prix : Trois cent vingt cinq mille sept cent cinquante-quatre dinars (325.754,000 Dinars), Frais et Honoraires d'avocat en sus.

6. Date et lieu de l'adjudication : Le lundi 6 janvier 2025, à 9 heures du matin et les heures suivantes, devant la chambre des criées au tribunal de première instance de Grombalia.

7. La visite de la propriété peut avoir lieu tous les jours de la semaine à l'horaire administratif.

2024402985VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Maître JIHED BAROUNI

B3-12 Immeuble Cercle des Bureaux Centre Urbain Nord Tunis 1082

Tél : 71.947.607 / 98.237.282

Partie poursuivante : Amen Banque, Société anonyme, identifiant unique M0000221 ayant son siège à l'avenue Mohamed V Tunis.

Partie saisie : Mr Haithem Andalousi, titulaire de la c i n n° 02713363, demeurant au 59 rue Abou Kacem Naji Béja.

L'avocat poursuivant : Maître Jihed Barouni, Avocat à la cour de cassation; demeurant au B3-12 Immeuble Cercle des Bureaux Centre Urbain Nord Tunis 1082, MF 000/869977/P/A/B.

Propriété saisie : la totalité de la propriété appartenant à la partie saisie objet du TF n°13985 Béja, sis au coin rue La République et rue Hassen Ibn Noomen, Béja, composé d'un rez-de-chaussée contenant l'agence bancaire UBCI, un magasin fermé à l'étage se trouve le local de la Zitouna Temkine et 3 locaux exploités

en tant que centre esthétique et de coiffure pour femme Espace Artiste Assia, un troisième étage composé par un local en dalle de 79 m² le reste en charpente en bois; La superficie du terrain est 189 mètres carrés, la construction est de bonne qualité et l'emplacement du bâtiment est au centre ville sur une artère principale de la ville de Béja, tout cela selon l'expertise datée le 7/5/2024 faite par l'experte Asma Daghbouji Mrabet, selon ordonnance sur requête n°82554 du 31/08/2023

Mise à prix : Un million huit mille cinq cent soixante dix dinars (1.008.570,000 dinars) frais et honoraires d'Avocat en sus.

Date et lieu de la vente : la vente de la propriété aura lieu le jeudi 9 janvier 2025 (9/01/2025) à 9h du matin à la salle des criées du tribunal de première instance de Béja. Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 de la mise à prix, pour les étrangers ils doivent se munir de l'autorisation exigée. Pour plus amples renseignements contacter le greffe du tribunal de 1ère Instance de Béja ou bien le Cabinet de l'avocat poursuivant.

2024403007VEPA1

Avis aux créanciers

Nomination du mandataire de justice

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Béja le 27 novembre 2024, affaire n°26, il a été décidé le remplacement du mandataire de justice Mr. Abd el Aziz Chamsi par Mme Jabri Ouesleti Abir ayant son siège à l'adresse 11 rue d'Alger, Immeuble 2, Appartement 2 Tunis.

2024T01173VEPA2

Faillite de la société ATA SARL

Le tribunal de 1ère instance Tunis 1, a prononcé le jugement de Faillite n°927 le 12/7/2023 à l'encontre de la société ATA SARL I.U 0982832W, en désignant Rached Zaghdoudi syndic de faillite selon l'ordonnance daté le 7/11/2024. Les créanciers sont tenus de reproduire leurs créances avec justificatif dans le délai légal au bureau de Rached Zaghdoudi sis centre Challekh bloc A 2ème étage bureau 1 Mourouj 4.

2024R03084VEPA2

Ouverture des Procédures de Règlement Judiciaire

Société INTER-PARTS - SARL

Au capital de : 1 800 000 D

Siège social : 80 Rue Carthage Tunis

Identifiant Unique : 0036198Z

En vertu de la décision rendue dans le dossier n°1035 émanant du tribunal de première instance de Tunis en date du 28 Novembre 2024 il a été décidé :

L'ouverture des procédures de règlement judiciaire au profit de la société INTER-PARTS.

- Désignation de Madame Nesrine BEN KHEDIME en qualité de Juge Commissaire.

- Désignation de l'administrateur judiciaire Monsieur Ameur MANSOUR pour étudier le plan de redressement proposé par la société demanderesse du règlement judiciaire, exprimer son opinion, le modifier si nécessaire et contrôler les actes de gestion.

Les créanciers sont invités à produire leurs titres de créances au cabinet de l'administrateur judiciaire sis au 53, Rue Echam, 2ème Etage, App N° 6 - 1002 Tunis - Tél : 71 830 168 Fax : 71 830 173 dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cette annonce et 60 jours pour les créanciers domiciliés hors du territoire Tunisien.

2024402986VEPA2

Clôture de faillite

Société "S.B.S Confection"

Siège social : Bni Kalled Route de Korba

M.F : 0020624P

Capital : 100.000.000 TND

En vertu du jugement du tribunal de première instance de Grombalia numéro 105 du 21/10/2024 qui déclare : Que le tribunal de première instance à constater que les travaux de faillite de la société «SBS Confection» ont été clôturé pour absence de la liquidité.

2024402988VEPA2

Nomination d'un liquidateur sur

"LA Société TUNISIENNE AMAL - SARL Société en liquidation"

IU : N°0001619L

Siège social : Rue Sebrat numéro 03 Tunis

En vertu du jugement n°87199 rendu en premier ressort par le Tribunal de Première Instance de Tunis le 02/05/2023. il a été décidé la dissolution de la société TUNISIENNE AMAL SARL son identifiant unique 0001619L, et la nomination de Mme Khalfi Sihem sise au 19 rue de Libye Lafayette 4ème étage Tunis 1002, en qualité de liquidateur et un juge-commissaire du tribunal de premier instance de Tunis.

Il appartient aux créanciers de présenter, dans un délai de 15 jours. la liste de leurs dettes ordinaires et privilégies au liquidateur sus indiquée, soit directement contre décharge soit par lettre recommandée avec accusé de réception et ce pour expertise et inscription de la dette. Ce délai est augmenté de 60 jours pour les créanciers domiciliés hors du territoire tunisien.

2024402992VEPA2

Remplacement du syndic de faillite

Société PHARMACO REPARTITION en Faillite

Au capital de : 1 600 000 D

Siège social : 9 Rue Nabeul Tunis

Identifiant Unique : 0002301V

Dans le cadre du Jugement de Faillite n°490 émanant du Tribunal de première instance de Tunis en date du 01/4/2009 relatif à Société PHARMACO REPARTITION, et suivant la décision de la chambre du Conseil au Tribunal de première instance de Tunis en date du 15/02/2024, il a été décidé le remplacement du Syndic de faillite Monsieur Youcef NOURI par le Syndic de faillite Monsieur Ameur Mansour.

2024403000VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SEFINA-SICAF

S.A au capital de 17.737.500 DT

Siège social : Zone Industrielle 7 Rue n°5 La Charguia 1 - Tunis

RNE : 0447042 P

Identifiant CNSS : 140974-33

Messieurs les actionnaires de la société "SEFINA" sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 30/12/2024 à 11h30 à Ez-zahra Route de Sousse, Km 13 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation du mode et délai de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2- Lecture du rapport de gestion de l'exercice 2023.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023 et approbation des conventions et opérations effectuées, dans le cadre des dispositions prévues par les articles 200, 205 et 475 du code des sociétés commerciales.

4- Approbation des états financiers de l'exercice 2023.

5- Affectation des résultats.

6- Quitus aux administrateurs.

7- Renouvellement du mandat des Administrateurs

8- Fixation des jetons de présence.

9- Désignation d'un commissaire aux comptes

10- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités Juridiques.

2024T01180SANB3

Société «NOUR AGRICOLE»

S.A au capital de 2 759 040.000 DT

RNE : 1126148X

MF : 1126148X/A/M/000

CNSS : 311666-5

Nous convoquons les actionnaires de la SOCIETE NOUR AGRICOLE à l'AGO, qui va se tenir en date du 27/12/2024 à son Usine à Béja Route Tabarka Zone Industrielle BEJA NORD, 10H du matin pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et de délai de tenue de l'assemblée générale et entériner du retard de la présente assemblée générale.

2. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration destiné à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires relatif à l'exercice clos le 31/12/2023.

3. Lecture des l'apports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'état financier de l'exercice clos le 31/12/2023.

4. Approbation des conventions conclues au titre des articles 200 et 475 du CSC.

5. Approbation des états financiers clos le 31/12/2023.

6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2023.

7. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2023.

8. Pouvoirs pour les formalités.

2024T01181SANB3

Société «NOUR AGRICOLE»

S.A au capital de 2 759 040.000 DT

RNE : 1126148X

MF : 1126148X/A/M/000

CNSS : 311666-5

Nous convoquons les actionnaires de la société NOUR AGRICOLE à l'AGE qui va se tenir en date du 27/12/2024 à son Usine à Béja Route Tabarka Zone Industrielle BEJA NORD, à 11H du matin pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et du délai de tenue de l'assemblée générale extraordinaire.

2. Continuité de l'activité de la société en application des dispositions de l'article 388 du code de la société commerciale.

3. L'approbation du l'augmentation du capital social en numéraire par renonciation de DPS.

4. Pouvoir pour les formalités.

2024T01182SANB3

Convocation

Société ROYAL DRINKS

Société anonyme

Au capital de 25 325 000 DT

Siège social : Route Oueslatia Ain Soukra 6100 Siliana - Tunisie

Mat. Fisc. : 1181267P000

Conformément à l'article 26 - 4ème paragraphe des statuts, Messieurs les actionnaires de la société ROYAL DRINKS sont convoqués en assemblée générale ordinaire, qui se tiendra vendredi le 24 janvier 2025 à 9h, au siège de UGFS-NA sis aux Berges du Lac - Tunis 1053 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités et des délais de la convocation de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur l'exercice 2020, 2021 et 2022 en dehors des délais réglementaires et son ordre de jour ;

2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale relatif aux exercices 2020, 2021 et 2022 ;

3. Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes relatif aux états financiers des exercices clos le 31 décembre 20120, 31 décembre 2021 et 31 décembre 2022 ;

4. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales pour les exercices 2020, 2021 et 2022 ;

5. Approbation des états financiers relatifs aux exercices 2020, 2021 et 2022 ;

6. Affectation des résultats relatifs aux exercices 2020, 2021 et 2022 ;

7. Quitus à donner aux administrateurs pour leur gestion au titre des exercices 2020, 2021 et 2022;

8. Fixation des montants de jetons de présence au titre des exercices 2020, 2021 et 2022;

9. Nomination des administrateurs pour les exercices 2023, 2024 et 2025 ;

10. Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2023, 2024 et 2025;

11. Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

2024R03069SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale des Associés

Société Tunisienne d'Industrie Automobiles (en liquidation)

Société anonyme

Identifiant unique : 0002584X

Le liquidateur de la Société Tunisienne d'Industrie Automobile convoque tous les actionnaires à l'assemblée générale des Associés qui se tiendra le vendredi 3 janvier 2025 à 9 heures du matin au bureau de liquidateur sis au bureau n°13 au 3ème étage de l'immeuble 1 rue des entrepreneurs (par l'avenue de Paris) Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du liquidateur concernant les circonstances de l'élaboration des états financiers des années 2012, 2013 et 2014 ainsi que les suites réservées aux décisions des associés lors de l'assemblée ordinaire du 28 décembre 2022 sur les états financiers et le rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2011 et lecture du rapport d'activité du liquidateur pour la période allant du 01/01/2024 au 30/11/2024.

2- Lecture du rapport de commissaire aux comptes sur les états financiers des années 2012, 2013 et 2014.

3- Approbation des états financiers des années 2012, 2013 et 2014 et affectation du résultat pour les années 2012, 2013 et 2014.

4- Quitus au liquidateur pour l'accomplissement des procédures pour la réunion de l'assemblée générale des associés et quitus aux membres du conseil d'administration pour la gestion des années 2012, 2013 et 2014.

5- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions objet de l'article 200 du c.s.c pour les années 2012, 2013 et 2014.

6- Approbation si nécessaire sur les conventions objet de l'article 200 du C.S.C.

7- Décisions de l'assemblée générale des associés concernant les anomalies relevées dans les rapports du commissaire aux comptes sur les exercices comptables 2012, 2013 et 2014.

8- Renouvellement du mandat du liquidateur.

9- Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2015, 2016 et 2017.

10- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des procédures des dépôts et de publications légales et pour toutes les opérations qui en découlent.

Cet avis est considéré comme une convocation personnelle à tous les associés.

2024R03086SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

La société Général Industries du Nord GINOR - SA

Capital social : 42.000.000 TND

Siège social : 19, Rue d'Allemagne Tunis

IU : 1039673B

Le Conseil d'Administration de la Société Général Industries du Nord - S.A a l'honneur de convoquer les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le jeudi 26 décembre 2024 à 9h au siège de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation le cas échéant des rapports du conseil d'administration et celui du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation du capital social et à la suppression du droit préférentiel de souscription conformément à l'article 300 alinéa 2 du C.S.C.

2. Augmentation du capital social d'un montant de trois millions de dinars (3.000.000 DT) et ce par la création de 300.000 nouvelles actions nominatives de 10 DT chacune.

3. Constat le cas échéant de la renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

4. Ouverture des délais de souscription des nouvelles actions.

5. Modification de l'article 6 des statuts de la Société relatif au capital social.

6. Pouvoir pour finaliser l'augmentation du capital social.

2024R03087SANB3

Convocation à l'AGO

NOUVELLE SOTIM

SA au capital de 17 697 300 Dinars

Route de Gabès km 3 Sfax

IU : 0620656M

Messieurs les actionnaires de la société NOUVELLE SOTIM sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire prévue pour le 10 janvier 2025 à partir de 10 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2023,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2023,

- Approbation des états financiers de l'exercice 2023,

- Affectation des résultats de l'exercice 2023,

- Quitus aux administrateurs,

- Approbation des conventions conclues conformément aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales,

- Questions diverses.

2024X01603SANB3

Convocation à l'assemblée générale annuelle

SOCIETE POLYCLINIQUE EZZITOUNA

En cours de liquidation

Société anonyme

Au capital de 4 000 000 Dinars

Adresse du liquidateur : Route Gremda km 0.5 immeuble Asma palace mezzanine b6 Sfax

Identifiant unique : 0043401Z

Les actionnaires de la société «POLYCLINIQUE EZZITOUNA» sont convoqués en Assemblée Générale Annuelle à l'adresse du liquidateur Monsieur Abdeljalil Bouchaala sus-indiquée le lundi 6 janvier 2025 à 10 h au bureau du liquidateur monsieur Abdeljalil Bouchaala à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- L'approbation de la tenue de l'assemblée en dehors des délais légaux,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2022,

- Lecture du rapport du liquidateur,

- Approbation des états financiers de l'exercice 2022,

- Affectation des résultats de l'exercice 2022,

- Approbation des conventions conclues conformément aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales,

- Quitus aux membres du conseil d'administration et au Président Directeur Général,

- Questions diverses,

- Pouvoirs pour formalités.

2024X01606SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE KRICHEN GALVANOPLASTIE 'SKG'

SA au capital social de 2 725 000 DT

Siège social : route de l'Aéroport km 4,5 Sfax

Identifiant unique : 0018365T

CNSS : 126356-62

Les actionnaires de la Société KRICHEN Galvanoplastie «SKG» sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, le mercredi 8 Janvier 2025 à partir de 16 h au siège social situé à la route de l'Aéroport km 4.5 zone industrielle Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'augmentation du capital social par apport en numéraire et incorporation des résultats reportés.

2. Augmentation du capital social de 2 725 000 dinars au 2 825 000 dinars par apport en numéraire et incorporation des résultats reportés.

3. Délégation des pouvoirs nécessaires au conseil d'administration pour procéder à l'augmentation du capital social, constater sa réalisation, et modifier en conséquence l'article 7 des statuts après cette constatation.

A cet effet, le conseil d'administration met à la disposition de chaque actionnaire, au siège social de la société, les documents suivants : les statuts de la société, le texte du projet de résolutions proposé à l'assemblée générale extraordinaire, le rapport du conseil d'administration, les états financiers de l'exercice 2023 ainsi que la liste des actionnaires.

2024X01615SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE DE RAFFINAGE ET DE CONDITIONNEMENT DES HUILES VEGETALES

«SATHOP»

Société anonyme

Au capital de 10 500 000 DT

Siège social : Z.I Ariana Charguia II Tunis

RNE : 0011303Y

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE DE RAFFINAGE ET DE CONDITIONNEMENT DES HUILES VEGETALES «SATHOP» sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le lundi 30 décembre 2024, à partir de 10 H au siège social de la société à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de Rajout d'une activité secondaire à la société.

- Modification des statuts.

- Pouvoirs pour formalités.

2024402987SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE GENERALE D'ETUDES ET D'ENGINEERING "SGEE"

SA au capital de 1.600MD

Siège social : 19 rue Sufex, Notre-Dame, 1082 Tunis

RNE : 001696A

Les actionnaires sont convoqués à une assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le vendredi 20 décembre 2024 à 10 heures au bureau MOD, 11 rue Slimen ben Slimen, 2092 el Manar 2 à Tunis, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Continuité d'exploitation de la société

- Modalité de continuation des activités de la société

- Transfert du siège social

- Mise à jour des statuts

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

2024402993SANB3

ESPRIT D'ENTREPRISES SA

Société anonyme

Capital social : 150.000 dinars

Siège social : Rue de l'usine - Charguia 2 - 2035 - Tunis Carthage

Identifiant Unique : 1180884F

Messieurs les actionnaires de la société «ESPRIT D'ENTREPRISES SA» sont invités en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 02 janvier 2025 à 16 h aux locaux de l'Ecole Supérieure Privée d'Ingénierie et de Technologies (ESPRIT) sis à l'annexe sis 1-2 rue André Ampère- 2083- Pôle Technologique El Ghazala, à l'effet de délibérer sur le point suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration concernant le compte courant associé "ESPRIT" chez THBS.

2. Lecture du rapport Spécial du commissaire aux comptes relatif à l'authenticité du flux du compte courant associé.

3. Examen et approbation de l'opération relative à l'augmentation du capital.

4. Mise à jour des statuts.

2024402999SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

LA GENERALE INDUSTRIELLE ALIMENTAIRE DU NORD

«G.I.A.N»

Société anonyme

Au capital de 14166100 TND

Zone Industrielle Route d'Amdoun Béja

Identifiant Unique : 0019777Q

Messieurs les actionnaires de la Société «La Générale Industrielle Alimentaire du Nord» en abrégé «GIAN» société anonyme, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 30 décembre 2024 à dix heures (10H) au siège social sis à la Zone Industrielle, à la zone industrielle route d'Amdoun, 9000 Béja - Tunisie; pour statuer à l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation;

2. Lecture et approbation des rapports de gestion de la Société au titre de l'exercice 2023 ;

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2023 ;

4. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2023 ;

5. Affectation des résultats de l'exercice 2023 ;

6. Approbation des conventions réglementées relatives à l'exercice 2023 ;

7. Quitus aux membres du conseil d'administration;

8. Allocation des jetons de présence ;

9. Pouvoirs pour formalités.

2024403005SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE RAFFINAGE D'HUILE STIROA

Société anonyme

Au capital de 8.569.120 dinars

Siège social : Rue El Fahs Km29 Jbal El West Bir Mchergua

MF : 0736255L

En vertu de L'ordonnance du juge Commissaire du tribunal de première instance Zaghouan du 02 décembre 2024 le Mandataire du justice Monsieur Mondher Hamdi convoque l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra lundi le 6 janvier 2025 à 14H au siège de la société Tunisienne des industries de raffinage d'huiles STIROA à Rue El Fahs Km 29 Jbal El West Bir Mchergua et c'est pour lancer les procédures de nomination nouveau membre du conseil d'administration en vue du comblement de l'insuffisance d'un du nombre des membres.

2024403008SANB3

Sociétés communautaires

Convocation

Nom de la société : Société citoyenne Régionale Ain Rabaw

Type de la société : Régionale

Capital de la société : 42.390.000 DT

Adresse : Ain Rabaw Fayyad Sidi Bouzid

Activité : Agricole

Durée : 99 ans

Date de dépôt du contrat constitutif de la société auprès du tribunal d'instance de Sidi Bouzid : 18 janvier 2023

Nombre de participants : 74

Valeur nominale de l'action : 100 dinars

Institution bancaire : Banque nationale agricole

Compte bancaire : 0430321055430

Le conseil d'administration de la société citoyenne régionale, Ain Rabaw, annonce que tous les participants seront invités à assister à l'assemblée générale ordinaire le 28 décembre 2024 à la Maison de la Jeunesse Sidi Bouzid à 13 heures de l'après midi et DLC comme stipulé au chapitre 35 du décret n°15 du 2022 du 20 mars 2022.

Président : Ghanmi Abdelhamid

Numéro de téléphone : 97173143

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire :

1. Rappeler aux participants l'obligation de la Société envers la Société civile, leurs droits et devoirs conformément au décret susmentionné.

2. Fournir un résumé de l'activité de la société et des travaux du conseil d'administration de la société depuis l'assemblée générale constitutive jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire.

3. Présentation des procédures menées par les membres du conseil d'administration.

4. Ratifier le règlement intérieur de la société.

5. Election ou révocation de membres.

6. Certifier le rapport financier et moral.

7. Soumettre un formulaire pour ceux qui souhaitent suivre une formation selon leur spécialisation.

8. Enregistrement des propositions des participants.

9. Accepter de nouveaux participants ou mettre fin à un participant.

10. Contrôle des activités de cession de la société.

2024R03067SODB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE MUTUELLE DE BASE ET DE SERVICE AGRICOLE

«LES VIGNERONS D'AMILCAR»

Société Mutuelle

Au capital social de 100000 Dinars

MF : 1741423A

Siège social : EL GOBBA - Beni Khalled - Nabeul

Le Conseil d'administration de la Société Mutuelle de Base et de Service Agricole «LES VIGNERONS D'AMILCAR» convoque ses adhérents à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 20 décembre 2024 à 10h au siège social de la société sis à El Gobba et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport annuel de gestion de l'exercice 2023

2. Examen des états financiers de l'exercice 2023

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023

4. Approbations, le cas échéant, du rapport de gestion et des états financiers de l'exercice 2023

5. Quitus aux membres du conseil d'administration pour la gestion de l'exercice 2023

6. Affectation des résultats de l'exercice 2023

7. Fixation de la prime de présence et octroi des privilèges pour des membres du conseil d'administration

NB : Tous les rapports relatifs à l'assemblée générale sont mis à la disposition des adhérents au siège social de la Société à partir du huitième jour de la date précédant l'assemblée générale.

2024R03082SODB3

DIVERS

Avis au public

Ministère de l'Industrie, des Mines Et de l'Energie

Avis d'enquête

(En application du décret du 30 Mai 1922)

Dans le cadre du renforcement du réseau national de transport

d'électricité, la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz projette de réaliser deux lignes électriques aériennes en double ternes de 225 kilovolts, chacune d'une longueur d'environ 1.6 km, la première reliant le poste de Bouchemma au poste de Skhira et la deuxième reliant le poste de Sidi - Mansour au poste de Skhira, après déviation de la ligne double ternes 225 kv «Sidi-Mansour-Bouchemma» et son raccordement au poste de Skhira.

Le dossier technique relatif à ce projet, comprenant la liste des propriétés privées concernées par le passage de cette ligne, sera mis à la disposition du public, au siège de gouvernorat de Sfax, à partir de la parution du présent avis d'enquête et jusqu'à l'expiration d'un délai de trois (03) jours à compter de son insertion au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce dossier et déposer leurs observations ou réclamations éventuelles au gouvernorat concerné.

2024R03057DIVD2

Avis

Assia Bent Abed Slem Ayedi annonce que le titre de sa propriété située à Sfax route Tunis Km 18 qui comporte 20 oliviers a été perdu et elle entend en extraire un deuxième acte et quiconque à une objection il doit la prouver à M.Makni Wadi notaire qui est situé à la rue el adoul Sfax 123 dans un délai n'excédant pas trente jours à compter de la date de publication au Journal Officiel de la République Tunisienne et aucune objection ne sera acceptée après ladite date limite.

2024X01588DIVD2

Avis

Les héritiers de Tawfik Chakroun ses enfants Fathi - Mounir - Mohamed - Asma - Najwa - Chafik - Wadiaa - Wacila et Ahlem annoncent que les 2 titres de propriété de leurs terrain sise à la rte eddeyer km9 Sfax superficie 1577m² sont perdues et qu'ils désirent obtenir un nouveau acte original des 2 titres, tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Ben Salah Istabrak sise à Elmadina Elatigua Sfax dans un délai de 30 jours.

2024X01589DIVD2

Avis

Madame Naiima bent Mahmoud ben Mohammed Abbes annonce que l'original de son titre de propriété de sa petite maison d'une superficie approximative de 36 m² située à Ghabet Sfax route Menzel Chaker Km 4 objet de l'acte de vente notariée datée le 27octobre 2000 conclue par les deux notaires Mohammad el Hentati Mohammad el Hammami étant perdu elle veut extraire un deuxième original tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du Notaire Mrabet Saber Route de Lafrane Km 6 Sfax dans un délai de 30 jours de la date du présente annonce au JORT toute opposition hors délai sera rejetée.

2024X01600DIVD2

Avis

Les héritiers de Ali Lasouad porte à la connaissance du public la perte de son titre d'une maison sis à la route de Lafrane km 2 Sfax. Par conséquent il prétend avoir une deuxième copie originale qui remplacera le titre perdu. Toute opposition est recevable au bureau du notaire Ben Amira Ezzeddinne à la médina arabe n°7 rue des notaires sfax. Toute opposition qui parvient après les 30 jours.

2024X01605DIVD2

Avis

Elmahdi ben Béchir Dalansi annonce au public qu'il possède une parcelle de terre de surface 301m² située à la route de Gabès km7 Zanket Charmi extraite du titre foncier 41475 Sfax et son acte de propriété a disparu et il veut extraire une deuxième copie originale de propriété.

Toute opposition sera effectuée auprès du notaire de Sfax Mzid Mohamed dans un délai de trente jours à partir de la date de cet avis.

2024X01608DIVD2

Avis

Maher ben Khalifa ben Soltana et Amel bent Mohamed ben Dbabis annoncent au public qu'ils possèdent une parcelle de terre d'une superficie de 462 m² comprenant un logement situé à la forêt de Sfax route Agareb km8 et que leur acte de propriété est disparu et ils veulent extraire une deuxième copie originale de propriété.

Toute opposition sera effectuée auprès du notaire de Sfax Mzid Mohamed dans un délai de trente jours à partir de la date de cet avis.

2024X01609DIVD2

Avis

Radhia bent Hédi ben Hmida annonce au public qu'elle possède premièrement le lot n°1 du plan d'une superficie de 539,60 m² comprenant un logement deuxièmement le lot n°4 du plan d'une superficie de 508,84 m² les deux situés sur la route Elain km 6 Sfax et son acte de propriété étant disparu et elle veut extraire une deuxième copie originale de propriété.

Toute opposition sera effectuée auprès du notaire de Sfax Mzid Mohamed dans un délai de trente jours à partir de la date de cet avis.

2024X01610DIVD2

Avis

Maître Jad Ben Amor avocat sis à Djebeniena Sfax informe le public que le titre de propriété de son mondant Mr Moncef Zouid est perdu comprenant une terre indivise plantée d'olivier avec son épouse Naziha Hafien d'une superficie de 13087m² situé à mallita «mjar bou houch» Kerkennah Sfax lui a été délivré par vente en date du 15-9-2014 enregistré le 18-9-2014 reçu n°M010472 avec le témoignage des notaires Hichem Krichen et Mohamed Hamza. Les oppositions se présentent devant maître Afif el Fouzi notaire à son bureau sis à la route de Teniour klm4.5 imm el Fouzi Sfax au cours de 30 jours de cette publication.

2024X01616DIVD2

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que la Société Bulgin Tunisie dont le siège social est situé à l'avenue de l'innovation n°20 à El Agba 2051 El Hrayria du Gouvernorat de Tunis, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'énergie, sous le N°A-2024-09-0201-00011453 en date du 6 Août 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de fabrication des composantes électriques et électronique, située à la zone

industrielle d'El Agba au lot n°16 de la délégation El Hrayria du Gouvernorat de Tunis et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Tunis et de la municipalité de Tunis.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Tunis ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Tunis ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la société "DRAXLMAIER ELECTRO-TECHNIQUE" dont le siège social est situé à la zone industrielle de Sidi Abdelhamid 4061 Sousse, a présenté une demande enregistrée au ministère de l'industrie, de l'énergie et des mines sous le N°A-2023-09-0201-0011521 en date du 27 décembre 2023 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de fabrication des câbles électriques pour automobiles située à la zone industrielle Route Bir Ettayeb au Km2 de la délégation de Jemmal du gouvernorat de Monastir et ce conformément aux plans annexés à la demande mentionnée ci-dessus qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Monastir ou de la municipalité de Jemmal.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par messieurs le gouverneur de Monastir ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Jemmal ou le directeur de la sécurité au ministère de l'industrie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la société Coficab Tunis dont le siége social est situé au 40 rue 18 Janvier 1952 - 1001 Tunis a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie sous le N°A-2024-09-0201-0010056 en date du 9 Juillet 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de fabrication des câbles électriques pour automobiles située à proximité de la route de Fouchana à la zone industrielle de Sidi Hsine du gouvernorat de Tunis et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Tunis et de la municipalité de Sidi Hsine.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Tunis ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Sidi Hsine ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que Monsieur Ahmed Chebbi Guesmi, a présenté une demande enregistrée au siège du gouvernorat de Sidi Bouzid sous le n°2355/5 en date du 12 février 2024 et complétée en date du 6 novembre 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en création d'une unité de trituration d'olives olive, situé sur : la propriété identifiée sous n°93816 délégation saida du gouvernorat de Sidi Bouzid, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Sidi Bouzid, délégation saida et commune saïda.

Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par le gouverneur de Sidi Bouzid ou le délégué du délégation saida ou le secrétaire général du commune saida dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que Kamel Jammali, gérant de la société «kamel jammali de huile d'olive extra» a présenté une demande enregistrée au siège du gouvernorat de sidi bouzid sous le n°7898/5 en date du 20 mai 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en création d'une huilerie, situé sur : la route nationale n°13 au point de kilométrage 109.300 du gouvernorat de Sidi Bouzid, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Sidi Bouzid, la délégation Sidi Bouzid est et la commune faidh benour.

Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par le gouverneur de Sidi Bouzid, délégué Sidi Bouzid est et le secrétaire général de la commune faidh benour dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que Monsieur Mohamed ben Taher Midassi titulaire de la C.I.N 05555051, résident à Sidi El Heni Awled Alouene du gouvernorat de Sousse, a présenté une demande enregistrée au gouvernorat de Sousse sous le n°23649 en date du 01 Novembre 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une Huilerie située à Ghabghoub Awled Alouene, délégation Sidi El Heni, conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat et de la délégation Sidi Eilleni.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Sousse ou le délégué de Sidi El Heni, dans un délai d'un mois à compter de la date d'insertion de cet avis.

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT
ET DES AFFAIRES FONCIERES
Commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Gabes

Avis de publicité
de la date du dépôt des rapports de délimitation

- Vu le décret Beylical du 18 Juin 1918 relatif à la gestion et à l'aliénation du domaine privé immobilier de l'Etat et par application de l'article 6;
- Vu l'article 16 du code des droits réels;
- Vu le décret n° 98-1695 du 31 Août 1998 portant délimitation du domaine privé de l'Etat dans les délégations du gouvernorat de Gabes;
- Vu le décret n° 99-91 du 11 Janvier 1999 relatif au report des opérations de reconnaissance et de délimitation dans les délégations du gouvernorat de Gabes;

La commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Gabes porte à la connaissance du public qu'en date du **23 Février 2023**, les rapports de délimitation des terrains indiqués au tableau ci-après, ont été déposés au siège du gouvernorat de Gabes.

Toute personne prétendant avoir des droits sur ce terrain, doit les déclarer et consigner son titre de propriété au bureau de la dite commission, sis au siège du gouvernorat de Gabes, dans un délai de six (06) mois à partir de la date du dépôt des rapports de délimitation au siège du gouvernorat et de sa publication au JORT.

Situation	Délégation	Superficie en m2	Limites	N°Dossier
Ras Tabia Shantech	Gabes Medina	848	**Nord :** Nouvelle route de la plage **Sud :** Hedia Châaben **Est :** Abd Hmid Châaben **Ouest :** Avenue Abou Elkacem Echabbi	D.P.E 56

2024R03058MINA4